



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

# 11 IGC

DCE/17/11.IGC/7a  
Paris, 10 novembre 2017  
Original : français

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Onzième session  
Paris, Siège de l'UNESCO  
12-15 décembre 2017

**Point 7a de l'ordre du jour provisoire** : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et à la Décisions 10.IGC 8 adoptée par le Comité, ce document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC sur la période 2017.

Décision requise : paragraphe 44

1. Depuis 2010, le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC »), fonds à contributions volontaires multi-donateurs, établi au titre de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention ») facilite la coopération internationale en faveur du développement durable et la réduction de la pauvreté en favorisant l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.
2. L'objectif principal du FIDC est d'investir dans des projets qui aboutissent à des changements structurels grâce à l'introduction et/ou à l'élaboration de politiques et de stratégies ayant un impact direct sur la création, la production et la distribution d'une diversité d'activités, biens et services culturels, ainsi que sur l'accès à ceux-ci. Ces changements structurels sont également induits grâce au renforcement des infrastructures institutionnelles jugées nécessaires pour soutenir des industries culturelles et créatives viables à l'échelle locale et régionale.
3. Sept appels à demande de financement ont été complétés depuis l'opérationnalisation du FIDC en 2010 avec comme résultat le financement de 90 projets dans 51 pays en développement et moins avancés pour un montant total de plus de 6,3 millions de dollars des Etats-Unis. Les contributions financières cumulées totales reçues depuis 2007 ont atteint près de 9.1 millions de dollars des États-Unis au 30 juin 2017.
4. Ce document présente les résultats obtenus et les défis auxquels le Secrétariat a été confronté pour mettre en œuvre le FIDC au cours de l'année 2017. Il présente les faits essentiels sur :
  - I- les principales tendances sur le processus de financement et les résultats du huitième appel et le renouvellement des membres du groupe d'experts ;
  - II- des propositions pour renforcer les capacités des parties prenantes du Fonds, notamment les porteurs de projet et les Commissions nationales ;
  - III- le suivi des projets et la stratégie de gestion axée sur les résultats ;
  - IV- les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication ;
  - V- le projet de budget sur l'utilisation des ressources du FIDC pour 2018 ;
  - VI- la conclusion et les prochaines étapes.
5. Pour mémoire, le programme de travail des activités du FIDC se fonde sur :
  - les décisions et résolutions prises par les organes directeurs en ce qui le concerne ;
  - les indicateurs de performance et les cibles adoptés dans le Programme et budget de l'UNESCO et les résultats escomptés concernant la mise en œuvre de la Convention de 2005 ;
  - les orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC.
6. Il existe en outre deux développements majeurs qui ouvrent de nouvelles perspectives pour le FIDC et pour l'élaboration de rapports sur les activités et les résultats escomptés du Secrétariat. Depuis 2015, les projets financés par le FIDC contribuent à informer sur la mise en œuvre du cadre<sup>1</sup> de suivi de mise en œuvre de la Convention et ses quatre objectifs globaux. Les projets financés par le FIDC devraient également s'aligner et mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ci-après « ODD ») et les cibles. Le tableau présenté à l'Annexe I illustre la façon dont le FIDC et ses projets contribuent à la réalisation des quatre objectifs globaux de la Convention et des ODD.

---

<sup>1</sup> Ce cadre a été publié dans la première édition du Rapport mondial « Repenser les politiques culturelles – 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement », publié en décembre 2015. Ce rapport comprend 33 indicateurs principaux ainsi que 108 moyens de vérification.

## I. Aperçu sur le processus de financement et sur les tendances

### *Huitième appel*

7. Le huitième appel à demande de financement a été lancé en mars 2017. Toutes les demandes de financement ont été soumises via la plateforme en ligne et la procédure de présélection a également été réalisée en ligne par les Commissions nationales. Ce système de gestion des connaissances facilite la bonne gouvernance de la Convention en mettant à disposition des organes directeurs une plate-forme fournissant un accès complet à l'information à toutes les parties concernées dans le processus d'évaluation, y compris les Commissions nationales, le Groupe d'experts et le Secrétariat.
8. Voici quelques faits et chiffres résultant du huitième appel :
  - Au total, 227 demandes de financement ont été soumises par 64 pays. 216 de 58 pays éligibles et 9 d'organisations internationales non gouvernementales, soit moitié moins qu'en 2016.
  - Sur les 216 demandes de financement, 58 ont été présélectionnées par les Commissions nationales.
  - 69% des Commissions nationales ont participé au processus de présélection.
9. Ces chiffres figurent dans l'Annexe II qui comprend un tableau comparatif des résultats de l'évaluation depuis 2016. Par rapport au cycle précédent, on peut donc constater :
  - une baisse du nombre de demandes reçues des pays éligibles ;
  - que le nombre de Commissions nationales participant à la présélection des projets a diminué par rapport au cycle précédent ;
  - une augmentation du pourcentage de projets éligibles.
10. Ces observations témoignent d'un besoin de renforcement des capacités auprès des demandeurs et des Commissions nationales pour qu'un plus grand nombre d'entre elles participent au processus de présélection du FIDC comme le souligne la deuxième évaluation externe du FIDC.

### *Evaluation par le Groupe d'experts*

11. Le cycle de financement de 2017 a été évalué par le Groupe d'experts composé de six membres nommés par le Comité à sa neuvième session (Décision 9.IGC.6). L'Annexe III présente les sept demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts au Comité pour examen. Les projets sont répertoriés en fonction de la note combinée attribuée par les experts. L'Annexe IV présente les fiches d'évaluation pour chaque projet recommandé avec des informations présentées pour chacun d'entre eux conformément au paragraphe 19 des Orientations du FIDC afin de faciliter la prise de décision du Comité. Toutes les informations relatives au huitième appel sont disponibles sur le site de la Convention: <http://en.unesco.org/creativity/ifcd/apply/results>.
12. Le Groupe d'experts a soumis au Secrétariat ses commentaires sur le processus d'évaluation au cours du huitième appel. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a constaté que :
  - Les contenus du formulaire de demande ont subi de nettes améliorations, notamment la partie sur la manière dont les projets contribuent aux objectifs du FIDC, aidant ainsi les demandeurs à se concentrer sur les moyens pour atteindre les objectifs du Fonds.

- la réactivité et les nombreux échanges avec le Secrétariat ont contribué à une meilleure compréhension des objectifs du FIDC et comment ils contribuent à ceux de la Convention.
13. En outre, le Groupe d'experts a recommandé l'adoption des mesures suivantes :
- La révision technique du formulaire de demande afin de le rendre plus lisible et plus facile d'utilisation.
  - La poursuite du travail pour améliorer la plate-forme en ligne et la présentation des projets.

### ***Recommandation de nouveaux membres pour le Groupe d'experts***

14. Le paragraphe 16.1 des Orientations du FIDC indique que « les membres du Groupe d'experts bénéficient d'un mandat de quatre ans » et « qu'ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans afin de garantir la continuité du travail ».
15. Reconnaissant la qualité du travail fourni par les trois membres sortants du Groupe d'experts du FIDC, le Secrétariat propose trois nouveaux membres à être remplacés des Groupes IV, V(a) et V(b) pour une durée de quatre ans. Les nouveaux membres sont proposés à partir d'une large communauté d'experts dans le domaine des politiques culturelles, des industries culturelles et créatives, et de la culture et du développement, qui ont travaillé avec le Secrétariat dans le cadre de la Banque d'expertise de la Convention ou d'autres organisations partenaires. Les propositions respectent les critères relatifs à la répartition géographique équitable et à l'expérience professionnelle en matière de coopération internationale, de politique culturelle ou d'industries culturelles.
16. L'Annexe V présente dans deux tableaux les propositions d'experts pour devenir membres du Groupe d'experts, ainsi que ceux proposés en tant qu'experts alternatifs. L'Annexe fournit également de courtes biographies des experts à nommer pour considération par le Comité.

## **II. Besoin de renforcer les capacités des parties prenantes du FIDC**

17. Les résultats du 8<sup>ème</sup> cycle de financement démontrent, encore une fois, qu'il est grandement nécessaire de renforcer les capacités des parties prenantes du FIDC, à savoir :
- les Commissions nationales pour ce qui est du processus de présélection ;
  - les bénéficiaires potentiels du FIDC pour ce qui est de la conception des projets ;
  - les Bureaux hors Siège, pour ce qui concerne le processus d'appui aux bénéficiaires potentiels et le processus de suivi des projets.
18. Le besoin essentiel de renforcer les capacités est clairement souligné dans les recommandations de la deuxième évaluation externe du Fonds (Recommandations n° 8, 9 et 10, se reporter au Document DCE/17/11.IGC/7b). Une recommandation indique également le fort besoin de développer des actions de renforcement des capacités sur mesure pour les pays ayant moins de possibilités de financement dans le secteur culturel ainsi que pour les pays qui n'ont jamais reçu de financement du FIDC (Recommandation n° 11).

19. A l'avenir, ces activités de renforcement des capacités nécessiteront des ressources extrabudgétaires. Ces activités devront être alignées avec la stratégie de renforcement des capacités, adoptée en 2013 par le Comité afin d'améliorer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux par des programmes de formation et d'assistance technique.

### III. Suivi des projets et stratégie de gestion axée sur les résultats

20. Le Secrétariat assure la gestion complète et la mise en œuvre de tous les projets en cours, y compris les contrats, les livrables et les paiements avec tous les bénéficiaires du FIDC. La synthèse du statut administratif des projets approuvés par le Comité depuis 2013 est en Annexe VI. Les projets des cycles antérieurs (2010-2012) étant terminés, ils ne sont pas présentés dans le tableau.
21. L'Annexe VII de ce document donne des informations sur tous les projets financés entre 2010 et 2016. Elle montre que les projets financés à ce jour sont :
- en majorité mis en œuvre par des ONG (62%) ;
  - en majorité réalisés en Afrique (47%) ; et
  - que le secteur de l'industrie créative est plus ou moins couvert à parts égales, cependant, le nombre de projets liés à la musique est plus important (23%) que dans les autres domaines (cinéma 18%, arts du spectacle 17%, arts visuels 14%, livres et édition 13%, arts numériques 4%).
22. Le Secrétariat publie un rapport annuel sur les résultats des projets complétés et soumet ce rapport au Comité à chacune de ses sessions (se reporter au Document d'information DCE/17/11.IGC/INF.4). Ce rapport peut également être consulté sur le site Internet de la Convention: <http://fr.unesco.org/creativity/fidc>.
23. Démontrer l'impact que les projets financés par le FIDC produisent au niveau des pays faisait partie des 35 recommandations de la première évaluation du Fonds, réalisée en 2012 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS). Bien que la majorité des recommandations de cette évaluation d'IOS aient été pleinement mises en œuvre (se reporter à l'Annexe III du Document DCE/17/6.CP/10), la mise en œuvre d'un cadre et d'une stratégie de gestion axés sur les résultats se poursuit pour faciliter un suivi plus efficace des projets financés et de l'impact du FIDC dans le temps. En 2017, afin de mesurer l'impact des projets achevés, le Secrétariat a développé un questionnaire, en cohérence avec son cadre de gestion, pour connaître : ce qu'il s'est passé après l'achèvement des projets ; les changements observés dans le ou les domaine(s) culturel(s) ciblé(s) (gouvernance culturelle, industries culturelles, mobilité internationale des artistes, accès équitable aux programmes, aux biens et aux services culturels, etc.) ; et d'éventuels changements ou conséquences, imprévus ou involontaires, tant positifs que négatifs.
24. Le questionnaire a été envoyé à une soixantaine de bénéficiaires du FIDC. 25% des bénéficiaires ont répondu au questionnaire, dont un grand nombre des premiers cycles, qui étaient les plus à même d'apporter des réponses, résumées comme suit :
- Gouvernance : le FIDC a contribué à sensibiliser sur l'importance des industries culturelles et créatives dans les différents ministères concernés. Il y a également eu une meilleure communication et collaboration entre le gouvernement et les acteurs non gouvernementaux.
  - Traitement préférentiel : le FIDC a contribué à renforcer l'accès aux marchés locaux et régionaux, et dans certains cas, une plus grande coopération régionale. Ces

réalisations sont de petites étapes vers l'objectif global de la Convention de promouvoir les échanges de biens et services culturels, et de faciliter la mobilité des artistes et professionnels dans le domaine de la culture, qui reste limitée, notamment en ce qui concerne la coopération Sud-Nord.

- Industries culturelles pour le développement : les projets du FIDC démontrent le potentiel social et économique des industries culturelles et créatives.

- Egalité des genres : l'impact des projets du FIDC sur l'égalité des genres est faible.

25. Le questionnaire a examiné la durabilité des investissements réalisés par le FIDC. Il y avait des questions sur la période de mise en œuvre du projet et ce qui se serait passé si le projet n'avait pas été soutenu par le FIDC. Des extraits des réponses sont fournis ci-dessous :

*- Sans le FIDC, la municipalité ne ferait pas l'inventaire de son potentiel culturel, elle n'aurait pas de vision en matière de culture, elle continuerait à travailler pièce par pièce sans programmation, elle ne bénéficierait pas aussi facilement du financement d'autres donateurs (Mairie de la commune de Yopougon / Service Socioculturel, Côte d'Ivoire, cycle 1)*

*- l'étude d'impact a été utilisée comme outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre de nouvelles stratégies telles que les industries culturelles et l'éducation artistique ainsi que la nouvelle loi sur les achats publics d'œuvres d'art (Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du Ministère de la culture du Burkina Faso, cycle1)*

*- L'approche de la culture a été radicalement modifiée suite à notre projet du FIDC, aussi bien au niveau des décideurs politiques et administratifs qu'au niveau des simples acteurs de l'action culturelle. La culture a cessé d'être le maillon faible du développement et peut également contribuer à la formation du PIB. (Commission Nationale du Patrimoine Culturel, Ministère des Arts et de la Culture, Togo, cycle 2).*

26. Pour pouvoir appliquer pleinement aux opérations du FIDC une approche concrète de gestion axée sur les résultats afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des projets financés, des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour mettre en place un mécanisme qui recueille et traite les informations à toutes les étapes des projets, de leur conception par les parties prenantes à leur mise en œuvre sur le terrain et à l'impact qu'ils produisent au-delà de la période de financement<sup>2</sup>. De telles évaluations sont considérées comme essentielles pour accroître la visibilité du FIDC, ainsi que pour consolider et conserver la confiance des donateurs.

27. De telles activités figurent de nouveau dans les recommandations de la deuxième évaluation externe du FIDC où il est mentionné la nécessité d'introduire des mesures pour que le FIDC devienne un « fonds axé sur l'apprentissage », notamment en renforçant les moyens humains et financiers du Secrétariat pour qu'il soit en mesure d'assurer le suivi et l'évaluation des projets. De plus, dans ce contexte, le rapport de la deuxième évaluation invite à travailler avec les organisations de la société civile et les institutions culturelles afin de leur procurer plus d'informations, de formation et d'outils de sensibilisation sur l'importance de promouvoir la contribution du secteur culturel au développement et l'élaboration de politiques affectant la mise en œuvre de la Convention.

<sup>2</sup> Voir les Résolutions 5.CP 10 et 6.CP 10 et les Décisions 9.IGC 6 et 10.IGC 8.

#### IV. Mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication

28. La stratégie quinquennale de levée de fonds et de communication (2013-2018) a été adoptée par le Comité à sa sixième session, en 2012 (Décision 6.IGC 6, par. 3). Il a été décidé de suivre la mise en œuvre de la stratégie sur une base annuelle, en tenant compte des fonds et des ressources disponibles.
29. La stratégie a été conçue en trois phases. La première (janvier 2013 – juin 2014) visait à élargir la base de donateur existante du FIDC parmi les Parties à la Convention. La deuxième (juillet 2014 – juin 2016) avait pour objectif d’approcher des donateurs externes pour conclure des partenariats avec le secteur privé et des particuliers à hauts revenus. La troisième (juillet 2016 – décembre 2017) visait à mettre en place un partenariat de marque à plus long terme avec le secteur privé qui pourrait canaliser un pourcentage des ventes des entreprises vers le FIDC, tandis qu’un partenariat avec un important groupe de médias appuierait le programme de plaidoyer de la Convention. L’objectif global est de faire en sorte que d’ici à 2018, le FIDC bénéficie d’un soutien financier régulier d’au moins la moitié des Parties, et que six partenariats clés qui représenteront 30 % de ses ressources soient développés avec le secteur privé.

#### Chiffres clés des résultats de la stratégie de levée de fonds et de communication du FIDC

Phase	Période	Principal objectif	Coût estimé	Budget approuvé par le CIG	Objectif de financement	Fonds reçus
1	Janvier 2013 – Juin 2014	Élargir la base de donateurs parmi les gouvernements	399 500	174 500	1 434 875	1 060 893,86
2	Juillet 2014 – Juin 2016	Approcher des donateurs externes ; conclure des partenariats avec le secteur privé et des particuliers à hauts revenus	457 125	95 124	4 391 367	1 340 583,77
3	Juillet 2016 – Décembre 2017	Recevoir un soutien régulier de 50 % des Parties et développer 6 partenariats clés avec le secteur privé qui représenteront 30 % des ressources du FIDC	351 625	80 125	5 070 218	831 736,7**
Total			1 208 250	349 749	5 070 218	3 233 214.33**

\*\* Situation au 30 juin 2017.

30. Le tableau ci-dessus montre des résultats mitigés. Pour la phase 1 de la stratégie, l’objectif de financement a été atteint à 75 %, alors que les montants générés pour la phase 2 représentent à peine plus d’un tiers de l’objectif fixé. Les chiffres cumulés des deux phases font apparaître un écart de 41 % entre les montants escomptés et effectivement obtenus. En examinant les chiffres cumulés des trois phases (de janvier 2013 à juin 2017), il a été obtenu 64 % du montant visé.
31. Afin de consolider la base de donateurs du FIDC, la Directrice générale a lancé un appel à contributions aux Parties en décembre 2015, avril 2016 et février 2017, via une lettre

officielle qui les encourageait à soutenir le FIDC grâce à une contribution volontaire régulière égale à au moins 1 % de leur contribution annuelle totale au budget de l'UNESCO (Résolution 5.CP 10 et Décisions 8.IGC 10, 9.IGC 6 et 10.IGC 8). Le résultat a été le suivant :

- en 2015, 19 Parties ont versé un montant total de 463 603,37 dollars des États-Unis ;
- en 2016, 40 Parties ont versé un montant total de 833 303,64 dollars des États-Unis ;
- au 30 juin 2017, 27 parties ont versé un montant total de 448 532,98 dollars des États-Unis.

32. Le FIDC a reçu une contribution en 2016 de l'Association des Beaux-Arts de Gwangju (République de Corée), qui a fait don d'une partie des profits issus de sa Biennale d'art contemporain.

33. Pendant la mise en œuvre des deuxième et troisième phases de la stratégie, plusieurs outils de communication ont été mis au point et des activités de sensibilisation ont été entreprises afin d'accroître la visibilité du FIDC et accroître la promotion des résultats des projets qu'il soutient :

- (i) Huit bulletins d'information électroniques (« [e-infos](#) ») ont été publiés et distribués en anglais, français et espagnol. Ils présentent des projets spécifiques et ont démontré comment ils avaient contribué aux divers thèmes intéressant le FIDC, la Convention et l'UNESCO. Les statistiques du nombre d'ouvertures du message et de clics qui en ont résulté montrent que de juillet 2015 à décembre 2016, les e-infos ont dépassé la moyenne généralement enregistrée pour les bulletins d'informations internationaux dans les secteurs de l'éducation, des organisations à but non lucratif et des gouvernements. Si le nombre d'abonnés a considérablement augmenté (passant de 4 500 en 2015 à 7 300 en 2016), les e-infos n'ont pas réussi à susciter, avec le grand public et les parties prenantes, les interactions qui lui auraient permis de devenir un véritable instrument d'échange et de partage d'informations.
- (ii) Deux éditions de la [brochure](#) annuelle présentant l'impact des projets du FIDC ont été publiées et distribuées au Comité à ses neuvième et dixième sessions, à la Conférence des Parties à ses cinquième et sixième sessions, ainsi qu'à la 38<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO.
- (iii) Des messages ciblant le secteur privé ont été publiés dans la brochure intitulée « La créativité compte » (disponible en anglais, français et espagnol) afin d'encourager le secteur privé à contribuer au Fonds. Cette brochure a été distribuée en 2016 lors de différents événements rassemblant des acteurs gouvernementaux et de l'industrie, tels que le Festival international du film de Cannes et les Journées européennes du développement. Elle a par ailleurs été distribuée lors de l'édition 2016 de l'événement *Art for Tomorrow* (L'Art pour demain) organisé par le *New York Times* à Doha.
- (iv) A l'occasion de la sixième Conférence des Parties en juin 2017, le Secrétariat a organisé une session d'échange pour les Parties avec 3 bénéficiaires du FIDC (Burkina Faso, Haïti, et Maroc) sur les résultats et les défis rencontrés lors de la mise en œuvre de leur projet. Ainsi Haïti a indiqué que son pays possède pour la première fois une cartographie de l'industrie musicale. Cette cartographie servira de base à l'élaboration de futures politiques sectorielles.
- (v) D'autres actions de plaidoyer ont été menées sur les réseaux sociaux afin de renforcer la portée globale du FIDC, pour l'appel à demandes de financement et pour la diffusion de nouveaux films sur les projets. La communauté du FIDC a été

particulièrement mobilisée sur les réseaux sociaux autour des nouveaux films consacrés au Fonds, dont les réseaux de distribution se sont de ce fait étendus.

34. Bien que tous ces outils de communication aient été largement diffusés auprès des différentes communautés de l'UNESCO, des réseaux gouvernementaux et des principales parties prenantes de la Convention, et malgré la mise en œuvre de plusieurs actions de sensibilisation, il reste très difficile d'élargir la portée globale du Fonds et d'en accroître la base de donateurs en dehors des milieux gouvernementaux. A cette fin, le Secrétariat entend mettre en œuvre un plan d'action pour cibler le secteur privé et les individus à hauts revenus afin d'instaurer de nouveaux partenariats. En plus des 53 416 dollars des Etats-Unis déjà alloués en 2016, le montant total nécessaire au Secrétariat pour mener à bien ses activités en 2018 s'élève à 60 000 dollars des Etats-Unis.
35. En conclusion, 66 Parties ont versé au moins une contribution au FIDC depuis que le Compte spécial a été créé en 2008. Bien que ce nombre représente 46 % des Parties, la plupart des contributions sont irrégulières et le Fonds doit encore relever d'importants défis afin de recevoir un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties d'ici à 2018. De plus, 13<sup>3</sup> Parties sur ces 66 n'ont pas renouvelé leur contribution depuis au moins 2012. Depuis le lancement du Fonds, 79 Parties n'y ont jamais contribué. Si la participation de nouveaux contributeurs donnant pour la première fois est encourageante, le FIDC aura besoin que toutes les Parties versent des contributions régulières, travaillent avec les partenaires locaux pour organiser des événements et activités de levée de fonds, et prennent contact avec des donateurs du secteur privé. L'urgence est d'autant plus pressante afin que le FIDC soit en mesure de réaliser ses objectifs de levée de fonds et pour conserver les engagements pris par les Parties de mettre en œuvre les buts et objectifs de la Convention.

## V- Utilisation des ressources financières du FIDC

### ***Bilan financier pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017***

36. Le total des recettes du 1er janvier 2016 au 30 juin 2017 s'est élevé à 1 312 565,41 dollars des Etats-Unis. Ces recettes sont constituées de :
- 1 281 836,62 dollars des Etats-Unis en tant que contributions volontaires des Parties<sup>4</sup>.
  - 1 841,79 dollars des Etats-Unis en tant que contributions volontaires de donateurs individuels.
  - 28 887 dollars des Etats-Unis au titre des intérêts courus sur les ressources du FIDC.
37. En ce qui concerne les dépenses attribuées au FIDC pendant la période de référence, un total de 1 428 382,6 dollars des Etats-Unis a été dépensé de la manière suivante :
- a) évaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC 36 446

<sup>3</sup> Afrique du Sud, Albanie, Azerbaïdjan, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Inde, Norvège et Sainte-Lucie.

<sup>4</sup> Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada (Québec), Chine, Côte d'Ivoire, El Salvador, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grenade, Guinée, Haïti, Jamaïque, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Maroc, Paraguay, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Vincent-et les Grenadines, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Togo, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe.

dollars des Etats-Unis ;

- b) dépenses de fonctionnement du FIDC : 1 000 dollars des Etats-Unis ;
  - c) frais de participation aux réunions statutaires des experts des pays les moins avancés (PMA), membres du Comité : 7 430 dollars des Etats-Unis ;
  - d) financement de projets approuvés par le Comité : 1 178 363 dollars des Etats-Unis, y compris les coûts directs de recouvrement pour la mise en œuvre des projets ;
  - e) stratégie de levée de fonds et de communication : 35 290 dollars des Etats-Unis ;
  - f) seconde évaluation externe du FIDC : 40 000 dollars des Etats-Unis ;
  - g) frais de soutien du programme (10%) : 129 853 dollars des Etats-Unis.
38. Les recettes et les dépenses sont reflétées dans les états financiers établis par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC et sont présentés à l'annexe VIII.

### ***Projet de budget prévisionnel pour 2018***

39. Les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC prévoient que le Comité approuve le budget en fonction des ressources dont dispose le FIDC. Un projet de budget prévisionnel pour 2018 est présenté à l'Annexe IX.
40. À sa dixième session ordinaire de décembre 2016, le Comité a adopté la Décision 10.IGC 8 indiquant que 70% du montant du FIDC disponible au 30 juin 2017 serait affecté au budget du FIDC.
41. Le montant total disponible au 30 juin 2017 est de 1 142 338 dollars des Etats-Unis. Le budget demandé pour 2018 s'élève à 799 636 dollars des Etats-Unis, et inclut les frais de soutien au programme (10%). Les fonds non alloués s'élèvent à 342 702 dollars des Etats-Unis. Le budget est divisé en deux sections principales :
- a) coûts fixes s'élevant à 43 700 dollars des Etats-Unis ; et
  - b) le financement de projets, s'élevant à 683 242 dollars des Etats-Unis plus frais de soutien de \$72,694 sur l'ensemble du budget.

Un aperçu des activités à financer par le FIDC en 2018 figure ci-dessous.

### ***Coûts fixes***

- Évaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC et réunion du Groupe d'experts à Paris (paragraphe 16.3 des Orientations du FIDC) : le neuvième cycle de financement sera lancé en 2018. 37 000 dollars des Etats-Unis seront affectés à l'évaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC.
- Dépenses de fonctionnement du FIDC : un montant de 500 dollars des Etats-Unis sera affecté à la correspondance avec les administrateurs de projet et aux conférences téléphoniques avec les membres du Groupe d'experts du FIDC.
- Les frais de participation aux réunions statutaires des experts des PMA membres du Comité : conformément au par. 7.2.2 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, ces coûts continueront à être engagés afin d'assurer la participation d'experts gouvernementaux des PMA membres du Comité aux réunions statutaires des organes directeurs. 6 200 dollars des Etats-Unis ont été affectés à cette fin.

### **Financement de projets**

- Financement des projets approuvés par le Comité : 612 300 dollars des Etats-Unis ont été affectés au financement de projets à approuver lors de la onzième session du Comité
- Recouvrement des coûts : le montant de recouvrement de coûts en 2018 a été estimé à 70 942 dollars des Etats-Unis. Il concerne la gestion directe des projets en cours ainsi que celle des projets qui seront approuvés à sa onzième session.
- Conformément au règlement financier de l'UNESCO, 10% de frais de soutien du programme sont imputables au compte spécial. 72 694 dollars des Etats-Unis ont par conséquent été affectés à cette fin.

### **VI- Conclusions et prochaines étapes**

42. En conclusion, bien que de plus en plus reconnu comme étant un outil efficace de coopération internationale pour la promotion de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement, notamment dans le rapport de la deuxième évaluation externe du FIDC, le Fonds reste confronté à des défis qui sont susceptibles de compromettre son efficacité et ses résultats futurs. Les défis principaux sont les suivants :
- (i) le manque de ressources humaines nécessaires pour gérer le Fonds;
  - (ii) l'atteinte d'un niveau de financement régulier suffisant pour répondre au nombre élevé de demandes de financement ;
  - (iii) la création de partenariats, en particulier auprès des donateurs et partenaires potentiels du secteur privé ; et
  - (iv) le manque de ressources financières pour la stratégie de renforcement de capacités, suivre et évaluer les projets financés et poursuivre la stratégie de levée de fonds et de communication.
43. Si des ressources additionnelles étaient allouées pour le prochain biennium, le Secrétariat pourrait :
- produire des contenus et des matériels de renforcement des capacités adaptés aux contextes locaux ;
  - fournir à la demande des formations et des services d'assistance technique pour les pays bénéficiaires ;
  - partager des connaissances concernant les actions, outils et méthodes d'élaboration des projets ;
  - créer un mécanisme d'échange entre les bénéficiaires des projets ;
  - mettre en œuvre un mécanisme permettant de recueillir des données à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des projets et d'analyser leur contribution aux objectifs de la Convention.

44. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

### PROJET DE DÉCISION 11.IGC 7a

*Le Comité,*

1. Ayant examiné le Document DCE/17/11.IGC/7a et ses Annexes ainsi que le Document d'information DCE/17/11.IGC/INF.4 ;
2. Prenant note du montant total de 1 142 338 dollars des Etats-Unis disponible au sein du FIDC au 30 juin 2017 pour le neuvième cycle de financement du FIDC, tel qu'indiqué à l'Annexe IX du présent document ;
3. Prenant également note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts ;
4. Décide que les projets présentés à l'Annexe III et annexés à la présente décision recevront un soutien financier du FIDC, y compris le recouvrement des coûts pour 2018 par le FIDC ;
5. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2018 ;
6. Demande au Secrétariat de mettre en œuvre les activités de levée de fonds et de communication pour 2018 figurant dans le Document DCE/17/11.IGC/7a, et de préparer et soumettre à sa douzième session, un rapport sur la mise en œuvre de activités de communication et de levée de fonds du FIDC et décide d'allouer 60 000 dollars des Etats-Unis pour les activités de levée de fonds prévues pour 2018 sur les fonds non alloués au Compte spécial du FIDC ;
7. Prend note des bilans financiers du FIDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et du 1er janvier au 30 juin 2017, tels que présentés dans l'Annexe VIII et adopte le budget prévisionnel pour 2018 tel que présenté dans l'Annexe IX ;
8. Décide d'allouer 70% des fonds disponibles au 30 juin 2018 au projet de budget prévisionnel pour 2019 ;
9. Demande au Secrétariat de lui soumettre, lors de sa douzième session, un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources financières du FIDC ;
10. Remercie tous les contributeurs qui ont soutenu le FIDC depuis sa dernière session et encourage les Parties à soutenir régulièrement le Fonds en apportant une contribution volontaire annuelle équivalant à 1% au moins de leur contribution totale à l'UNESCO ;
11. Demande à la Directrice générale de lancer en 2018 un nouvel appel à contribution auprès de toutes les Parties à la Convention, en mentionnant 1% de la contribution de chaque État membre au Budget ordinaire de l'UNESCO ;

12. Décide de nommer un groupe de six experts pour évaluer les demandes de financement et formuler des recommandations pour examen par le Comité :

*Groupe I : Mme Catherine CULLEN pour une période de deux ans*

*Groupe II : M. Peter INKEI pour une période de deux ans*

*Groupe III : M. Carlos VILLASEÑOR pour une période de deux ans*

*Groupe IV : Mme Sarah GARDNER pour une période de quatre ans*

*Groupe V(a) : Mme Ojoma OCHAI pour une période de quatre ans*

*Groupe V(b) : Mme Fatin FARHAT pour une période de quatre ans,*

Décide également de nommer six experts suppléants :

*Groupe I : Mme Valeria MARCOLIN pour une période de deux ans*

*Groupe II : Mme Lidia VARBANOVA pour une période de deux ans*

*Groupe III : M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA pour une période de deux ans*

*Groupe IV : Mme Sharada RAMANATHAN pour une période de quatre ans*

*Groupe V(a) : Mme Ayeta Anne WANGUSA pour une période de quatre ans*

*Groupe V(b) : Mme Ghita KHALDI pour une période de quatre ans,*

*Le Groupe d'experts choisira un coordinateur parmi ses membres ;*

13. Reconnaît le besoin de renforcer de manière durable les capacités en ressources humaines du Secrétariat afin de lui permettre de répondre efficacement aux priorités identifiées par les Parties, et demande aux Parties de contribuer avec des ressources financières additionnelles pour les activités identifiées pour le biennium 2018-2019.

## LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I : Objectifs de développement durable, Convention de 2005 et FIDC
- ANNEXE II : Données sur les septième et huitième cycles de financement (2016 - 2017)
- ANNEXE III : Liste des demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts du FIDC au Comité pour le huitième cycle de financement du FIDC
- ANNEXE IV : Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le huitième cycle de financement
- ANNEXE V : Recommandation de nouveaux membres pour le Groupe d'experts
- ANNEXE VI : Statut des projets financés au cours des cycles de financement du FIDC 2013-2016
- ANNEXE VII : Statistiques des projets financés de 2010 à 2016
- ANNEXE VIII : Bilan des recettes et des dépenses et planning des dépenses
- ANNEXE IX : Projet de budget prévisionnel pour 2018

## ANNEXE I

### Objectifs de développement durable, Convention de 2005 et FIDC

# Résultats et impacts

Le FIDC soutient la mise en œuvre de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ainsi que l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement, par le renforcement des moyens disponibles pour créer, produire et distribuer différents biens et services culturels, ainsi que pour y accéder. Les objectifs du FIDC sont intrinsèquement liés à la Convention de 2005 ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable.



**ANNEXE II**

**Données sur les septième et huitième cycles de financement**

**(2016 - 2017)**

**Tableau 1 : Processus de soumission des demandes : nombre de demandeurs et nombre de demandes de financement présentées**

Type de demandeur	Nombre de demandeurs		Nombre de demandes de financement présentées	
	7 <sup>e</sup> Cycle (2016)	8 <sup>e</sup> Cycle (2017)	7 <sup>e</sup> Cycle (2016)	8 <sup>e</sup> Cycle (2017)
<b>Pays éligibles</b>	82	58	415	216
<b>Pays non éligibles</b>	11	2	19	2
<b>OING</b>	17	9	17	9
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>69</b>	<b>451</b>	<b>227</b>

**Tableau 2 : Processus de présélection par les Commissions nationales**

	7 <sup>e</sup> Cycle (2016)	8 <sup>e</sup> Cycle (2017)
<b>Nombre de Commissions nationales ayant procédé à la présélection</b>	52/82	40/58
<b>Pourcentage de Commissions nationales ayant procédé à la présélection</b>	63%	69%
<b>Nombre de Commissions nationales n'ayant PAS procédé à la présélection</b>	30/82	18/58
<b>Nombre total de demandes de financement évaluées par les Commissions nationales</b>	357/415	179/216
<b>Nombre de demandes de financement présélectionnées soumises pour l'évaluation technique</b>	98	58
<b>Pourcentage de demandes de financement présélectionnées par les Commissions nationales</b>	24% (98/415)	27% (58/216)

**Tableau 3 : Évaluation technique par le Secrétariat**

		<b>7<sup>e</sup> Cycle (2016)</b>	<b>8<sup>e</sup> Cycle (2017)</b>
<b>Nombre de demandes de financement examinées</b>	ONG/Parties	98	58
	OING	17	9
	<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>67</b>
<b>Nombre de demandes de financement recevables soumises à l'évaluation finale</b>	ONG/Parties	33 émanant de 24 pays	24 émanant de 17 pays
	OING	3	2
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>26</b>
<b>Pourcentage de demandes de financement recevables</b>		31% (36/115)	39% (26/67)

**Tableau 4 : Évaluation par le Groupe d'experts**

		<b>7<sup>e</sup> Cycle (2016)</b>	<b>8<sup>e</sup> Cycle (2017)</b>
<b>Nombre de demandes de financement évaluées</b>	ONG/Parties	33 émanant de 24 pays	24 émanant de 17 pays
	OING	3	2
<b>Nombre de demandes de financement approuvées par le Comité</b>	ONG/Parties	6 émanant de 4 ONG et 2 de Parties	6 émanant de 5 ONG et 1 de Parties
	OING	0	1

## ANNEXE III

## Liste des demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts du FIDC au Comité pour le 8e cycle de financement du FIDC

Points	Pays bénéficiaires	Type de demandeur	Numéro de Projet	Nom du demandeur	Titre du projet	Montant demandé (USD)	Montant recommandé	Montant de co-financement (USD)	Décision du Comité (USD)
34	Montenegro	NGO	2017-230	Institute for Entrepreneurship and Economic Development	Developing cultural and creative industries into viable economic sector in Montenegro	86 090	86 090	6 170	
33.5	Guatemala, Mexico	INGO	2017-143	Ventana a la Diversidad (Window to Diversity)	ENTREPRENEURS FOR DIVERSITY. Strengthening regional innovative creative micro-industries by mentoring young entrepreneurs from marginalized and indigenous cultures in Mesoamérica	77 777	77 777	17 198	
33	Bolivia (Plurinational State of), Colombia, Ecuador, Mexico, Peru, Uruguay	Party	2017-130	Ministère de la Culture colombien - Direction de la Cinématographie	Appropriation, renforcement et promotion du cinéma latino-américain à travers la plateforme numérique régionale du cinéma Retina Latina	99 986	92 875	553 859	
32	Ukraine	NGO	2017-161	National Union of Theatre Workers of Ukraine (NUTWU)	The Business of Plays: Transformation of Theatres	92 082	88 082	15 800	

Points	Pays bénéficiaires	Type de demandeur	Numéro de Projet	Nom du demandeur	Titre du projet	Montant demandé (USD)	Montant recommandé	Montant de co-financement (USD)	Décision du Comité (USD)
31	Brazil	NGO	2017-135	Cebrap - Centro Brasileiro de Análise e Planejamento (Brazilian Centre of Analysis and Planning)	Strengthening local cultural chains and networks in four Brazilian mid-sized cultural poles	95 336	91 355	3 774	
30	Albania	NGO	2017-191	Ekphrasis Studio	Engaging Communities in Public Art and Policy	95 660	86 052	14 000	
30	Sénégal	NGO	2017-159	Association Culture Waw	Mobicine Sénégal : Le cinéma de proximité comme outil de promotion de la diversité culturelle	96 289	89 989	77 550	
<b><u>Montant total recommandé:</u></b>						<b>US\$ 612 220</b>			

**Montant total disponible pour le financement de projets et montant total recommandé**

Catégorie	Montant en USD
Montant total disponible pour le financement des projets	612 300
Total recommandé pour les projets	612 220

**ANNEXE IV**

**Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées  
pour le huitième cycle de financement du FIDC**

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
34	Monténégro	2017-159	Institut pour l'entrepreneuriat et le développement économique – IPER (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Faire des industries culturelles et créatives un secteur économique viable au Monténégro <sup>5</sup>
<b>Durée du projet</b>	Avril 2018 – janvier 2020
<b>Visée</b>	Le projet vise à cartographier les industries culturelles et créatives au Monténégro et à révéler leur potentiel afin de stimuler le développement local et régional en améliorant les compétences des entrepreneurs culturels, mais aussi en identifiant et en encourageant les pratiques fructueuses et innovantes dans le secteur visé.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	L'Institut pour l'entrepreneuriat et le développement économique (IPER), organisation non gouvernementale œuvrant à promouvoir l'entrepreneuriat culturel, celui des femmes et celui des jeunes au Monténégro, se propose, au moyen de travaux de recherche et de recommandations sur les politiques, de : (1) cartographier les industries culturelles et créatives du Monténégro et déterminer leur potentiel pour stimuler le développement local et régional ; (2) trouver et étudier des exemples réussis d'entrepreneuriat dans le secteur des industries culturelles et créatives et en tirer des enseignements en vue de définir un cadre stratégique global pour le développement; (3) favoriser le développement de compétences entrepreneuriales dans le secteur ; (4) sensibiliser le public au potentiel des industries culturelles et créatives pour le développement social et économique du Monténégro.

<p><b>Impact potentiel et résultats attendus</b></p> <p><b>(§ 19.2)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Au Monténégro, les industries culturelles et créatives sont cartographiées au moyen de travaux de recherches théoriques, de la collecte de données et d'entretiens approfondis avec des représentants des parties prenantes pertinentes – une étude de cette cartographie est réalisée, un rapport contenant les données collectées est créé, et une analyse comparative entre les pays de la région et l'UE est publiée.</li> <li>2. 10 modèles de réussite sont identifiés et analysés, et servent de base à la formulation de recommandations et d'un cadre stratégique global pour l'élaboration de politiques dans le domaine des industries créatives et culturelles.</li> <li>3. Des formations de renforcement des compétences entrepreneuriales sont créées sur la base de l'évaluation des besoins de formation – des ateliers sont organisés dans les trois régions du Monténégro, et entre 100 et 120 entrepreneurs des industries culturelles et créatives en bénéficient.</li> <li>4. Le public est sensibilisé au potentiel des industries culturelles et créatives pour l'économie nationale avec l'organisation d'un événement de lancement, de trois ateliers régionaux et d'une conférence de presse de clôture du projet où les différents rapports, études, supports de formation et conférences promotionnelles sont largement diffusés – un site Web spécifique est mis en place comme plate-forme de partage des résultats et informations du projet, ainsi qu'une base de données pour la cartographie.</li> </ol>
<p><b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b></p>	<p>86 090</p>
<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b></p> <p><b>(§ 19.3)</b></p>	<p>La responsabilité comptable et la gestion financière du budget seront assumées par un comptable professionnel expérimenté, qui jouera le rôle de Responsable financier et sera chargé de contrôler la gestion du budget et la tenue des comptes.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à renforcer le développement d'une base de données sur les politiques culturelles et fait participer la société civile à l'élaboration des politiques publiques – la cartographie, les études et les rapports permettront de formuler des recommandations en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, soutiendront le Ministère de la culture dans l'adoption d'une stratégie, et renforceront la sensibilisation du public à l'importance du secteur culturel monténégrin pour le développement économique et social du pays.</li> <li>• Identifie et évalue les lacunes importantes en matière de renforcement des capacités au niveau national, et soutient les activités de renforcement des capacités des entrepreneurs du secteur culturel et créatif – des modules de formation seront mis au point, utilisés lors d'ateliers de formation, et largement diffusés par l'intermédiaire du site Web du projet.</li> <li>• Encourage et accroît la participation des femmes, des jeunes créateurs et des personnes appartenant à des minorités, aux industries culturelles et créatives – dans la plupart des activités, 50 % des bénéficiaires directs sont des femmes, ainsi qu'un pourcentage de jeunes issus de groupes défavorisés.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>L'IPER bénéficie d'une expérience en qualité d'organisation professionnelle spécialisée dans l'entrepreneuriat, le développement des entreprises, les politiques sociales et la création d'emploi. Son personnel possède les compétences professionnelles requises pour mettre en œuvre un plan de travail et impliquer des étudiants, qui acquièrent ainsi une expérience professionnelle, à l'exercice de collecte de données. Le calendrier global est réaliste et les bénéficiaires directs et indirects, clairement déterminés, sont pertinents au regard des résultats/produits et activités principales de chaque étape du processus.</p>

	<p>Il existe un besoin, au plan national et local, de faire le bilan de la situation des industries culturelles et créatives au Monténégro et de planifier leur développement. L'un des atouts du projet réside dans la diversité des méthodes utilisées, qui combine collecte de données et analyse, données empiriques, exemples concrets, campagnes médiatiques et formations soigneusement préparées. En établissant un partenariat avec une université et en encourageant les partenariats avec des entreprises, le demandeur présente un mécanisme inventif pour améliorer les compétences des futurs administrateurs et responsables de l'élaboration des politiques du secteur culturel.</p>
<p><b>Durabilité</b> <b>(§ 19.6)</b></p>	<p>La cartographie des industries culturelles et créatives du Monténégro devrait permettre d'obtenir un état de la situation actuelle et d'élaborer un cadre stratégique inspiré d'exemples réussis qui guidera les actions futures en vue du développement du secteur.</p> <p>L'IPER propose des mesures spécifiques pour l'après-projet : maintenir la plateforme à jour, continuer d'entretenir des relations actives avec les responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national et local, et assurer un suivi dans le cadre des documents stratégiques élaborés par le Gouvernement du Monténégro en offrant un soutien continu aux bénéficiaires en matière de formation pour l'acquisition de compétences entrepreneuriales.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b> <b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet pour son fort potentiel en matière d'impact structurel, lié au fait que ses objectifs et phases de mise en œuvre sont clairs et susceptibles de garantir la participation active des parties prenantes clés dans le domaine du développement des industries culturelles et créatives et des politiques culturelles, ce qui correspond à un besoin exprimé au niveau national par le Ministère de la culture. Le projet promet une approche adaptée face au défi que représente la mise à niveau de l'efficacité du secteur créatif au Monténégro.</p> <p>Les évaluateurs conseillent d'accorder une grande attention, pendant les phases de lancement et de mise en œuvre du projet, à la mise en place et au maintien d'une communication régulière avec le Ministère de la culture, afin de faire en sorte que les résultats de la cartographie soient répercutés au niveau des politiques. Il est également suggéré de corriger les dates du plan d'activités pour plus de clarté.</p>

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
33,5	Guatemala Mexique	2017-143	<i>Ventana a la Diversidad</i> – Fenêtre sur la diversité (ONG internationale)
<b>Titre du projet</b>	Entrepreneurs pour la diversité (E4D) : renforcer les micro-industries créatives régionales innovantes par l'accompagnement de jeunes entrepreneurs issus de cultures marginalisées et autochtones de Mésomérique <sup>6</sup> .		
<b>Durée du projet</b>	Mai 2018 – octobre 2019		
<b>Visée</b>	Le projet vise à concevoir et mettre en œuvre une méthodologie intégrée sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour soutenir les entrepreneurs culturels au service de la diversité (E4D) dans les régions mésoaméricaines du Guatemala et du Mexique, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes issus de groupes marginalisées et autochtones, en vue de promouvoir leur culture aux niveaux local, national et régional.		
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	<i>Ventana a la Diversidad</i> , organisation non gouvernementale internationale œuvrant à renforcer les initiatives et réseaux interculturels innovants fondés sur les nouvelles technologies, propose de : (1) concevoir et mettre en place <i>VEDI Campus</i> , une plate-forme d'apprentissage mixte destinée aux entrepreneurs du secteur culturel ; (2) concevoir et mettre en place <i>VEDI Space</i> , incubateur créatif et innovant d'entreprises, fondé sur les TIC et destiné aux jeunes, au service des industries culturelles et créatives ; (3) concevoir et mettre en œuvre une campagne promotionnelle autour de la méthodologie E4D aux niveaux national, régional et international.		
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>50 étudiants issus de communautés marginalisées et autochtones du Guatemala et du Mexique bénéficient de <i>VEDI Campus</i>, plate-forme d'apprentissage en ligne composée de modules pédagogiques élaborés selon un plan opérationnel approuvé par les partenaires du projet – les participants, qui sont sélectionnés dans le respect des problématiques de l'égalité des genres et de la diversité culturelle, suivent 50 heures de formation ainsi qu'un programme de tutorat, dans l'objectif de finaliser une proposition de projet liée à l'entrepreneuriat culturel.</li> <li>2 incubateurs <i>VEDI Space</i> sont mis en place et inaugurés pour la phase pilote du projet, au Mexique et au Guatemala, et comprennent la formation du personnel local à l'utilisation des équipements, des outils et de la méthodologie – 2 équipes interculturelles d'environ 20 jeunes entrepreneurs du Guatemala et du Mexique mettront au point 2 projets et les présenteront à des réseaux de clients, investisseurs et incubateurs potentiels.</li> <li>La méthodologie E4D est promue et l'intérêt de partenaires et donateurs potentiels ainsi que des responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national (Guatemala et Mexique), régional (Amérique latine) et international est éveillé – des vidéos promotionnelles et des publications sur les réseaux sociaux décrivant le processus de création et de mise en œuvre pilote de <i>VEDI Campus</i> et <i>VEDI Space</i> sont créés et diffusés.</li> </ol>		
<b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b>	77 777		
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b>	La gestion du projet passera par un système en ligne utilisé par le personnel de l'organisation, basé sur des services CLOUD et sur des plates-formes (SaaS) permettant de contrôler à distance et en temps réel la planification financière et opérationnelle, afin de surveiller la mise en œuvre sur chaque site. Un directeur		

<sup>6</sup> Titre utilisé à des fins de communication : Entrepreneurs pour la diversité (E4D) : Renforcement des industries créatives régionales en Mésomérique.

<p><b>(§ 19.3)</b></p>	<p>financier tiendra un registre des dépenses, qui fera l'objet d'un examen hebdomadaire, et fournira un rapport mensuel présentant des données plus élaborées afin de repérer tout écart entre le budget officiel et l'état de la mise en œuvre.</p> <p>Les partenaires de l'organisation et du projet prennent en charge une part importante des dépenses, en offrant des services logistiques et des équipements.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourage des mécanismes et des réseaux en vue d'améliorer l'accès des biens culturels mésoaméricains aux marchés régional et international ; facilite la mobilité des jeunes artistes et professionnels de la culture autochtones - en créant une marque et en attribuant plus de 15 allocations de mobilité, des réseaux collaboratifs et d'outils multimédias sont établis.</li> <li>• Contribue au développement durable des industries culturelles et créatives en Mésoamérique par l'intermédiaire de solutions numériques et de modèles d'entrepreneuriat innovants – un modèle innovant est mis en place pour le renforcement des capacités à travers une plate-forme d'apprentissage en ligne, des programmes d'accompagnement et des incubateurs pour les jeunes entrepreneurs culturels issus de groupes défavorisés, marginalisés et/ou sous-représentés du Guatemala et du Mexique.</li> <li>• Implique des activités de renforcement des capacités professionnelles ciblant les femmes en tant qu'entrepreneurs culturels et améliorant l'équilibre entre les sexes au sein des industries créatives numériques, l'objectif à atteindre étant de parvenir à un ratio femmes/hommes de 6 pour 4 parmi les participants au campus et aux incubateurs, une formation ciblée étant proposée aux femmes pour remédier à toute inégalité, au niveau des capacités, due à la condition particulière des femmes dans certaines communautés.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Les bénéficiaires directs et indirects ont été déterminés avec beaucoup de soin. Les principales activités liées aux deux piliers fondamentaux du projet, <i>VEDI Campus</i> et <i>VEDI Space</i>, sont dotées de tous les éléments nécessaires pour obtenir les résultats visés. Les activités rattachées au projet sont décrites de manière suffisamment détaillée, ce qui témoigne d'une conception saine et d'un bon découpage des différents éléments.</p> <p>Le projet bénéficie déjà d'une dotation d'un montant de 17 000 dollars, autofinancés par le demandeur et les partenaires du projet. Le budget, qui ne couvre que les besoins réels du projet, a été élaboré intelligemment et avec réserve. Les équipements qui doivent être achetés pour les laboratoires (<i>VEDI Space</i>) ont été bien sélectionnés.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Le projet devant jouer un rôle pilote, il a le potentiel de représenter un nouveau modèle pour le soutien aux groupes marginalisés et la promotion de leur participation aux expressions culturelles reposant sur les TIC. Si le nombre de bénéficiaires directs n'est pas assez important pour que des effets se ressentent sur toute l'industrie, le projet peut néanmoins donner lieu à la création de supports qui resteront accessibles bien après sa mise en œuvre.</p> <p>Le projet compte cinq partenaires – une université mexicaine, un centre d'entrepreneuriat municipal guatémaltèque, la Chaire UNESCO pour les politiques et la coopération culturelles (Espagne), et deux ONG partenaires locales, implantées respectivement au Mexique et au Guatemala. Le rôle de chaque partenaire est clairement défini et contribuera à la consolidation, la durabilité et la reproductibilité du projet à plus vaste échelle.</p> <p>Les mesures de suivi définies sont parmi les atouts les plus solides du projet, en particulier celles qui visent à suivre la carrière des apprentis.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car il identifie clairement les objectifs et les raisons de soutenir les entreprises créatives fondées sur les TIC portées par des jeunes marginalisés des régions mésoaméricaines du Guatemala et du Mexique.</p>

	<p>L'image de marque proposée pour la communication autour du projet est susceptible de donner naissance à une nouvelle pratique en la matière pour les produits créatifs ; à la connaissance de l'évaluateur, c'est la première fois qu'un label est créé pour mettre en avant l'importance de la diversité des expressions culturelles.</p> <p>Les évaluateurs soulignent que le calendrier de mise en œuvre est court et le projet ambitieux, ce qui demandera beaucoup de discipline dans sa mise en œuvre. Il faudra en particulier réfléchir à la nécessité éventuelle de prolonger le temps alloué à la phase d'incubation. Concernant l'objectif lié à la promotion du modèle E4D, les évaluateurs recommandent de mieux définir les cibles et de revoir la budgétisation à la hausse afin de s'assurer que le modèle puisse effectivement être reproduit à plus vaste échelle.</p>
--	---

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

<b>Note</b>	<b>Pays bénéficiaire</b>	<b>Projet N°</b>	<b>Demandeur</b>
33	Projet régional : Bolivie (État plurinational de), Colombie, Équateur, Mexique, Pérou, Uruguay	2017-130	Ministère de la culture de la Colombie – Département de cinématographie (Partie)

<b>Titre du projet</b>	Appropriation, renforcement et promotion du cinéma latino-américain à travers , la plate-forme numérique régionale pour le cinéma Retina Latina <sup>7</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2018 – mars 2019
<b>Visée</b>	Le projet vise à améliorer la distribution du cinéma latino-américain et l'accès à celui-ci en intégrant le marché régional grâce au développement d'une plate-forme de diffusion en streaming baptisée « Retina Latina », en renforçant les capacités des jeunes cinéastes en matière de distribution et en établissant des partenariats régionaux et internationaux.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	Le Département de cinématographie du Ministère de la culture de la Colombie, en partenariat avec ses homologues en Bolivie, en Équateur, au Mexique, au Pérou et en Uruguay, propose de : (1) développer la distribution du cinéma latino-américain et l'accès à celui-ci en améliorant la plate-forme numérique Retina Latina déjà en place ; (2) consolider les stratégies d'échanges commerciaux et de distribution du cinéma latino-américain en procédant au renforcement des capacités ; (3) parvenir à l'intégration régionale et de favoriser la participation active des pays et des agents régionaux à la plate-forme en établissant des partenariats régionaux et internationaux ; (4) élargir le public du cinéma latino-américain en mettant en œuvre des stratégies de communication et de positionnement aux niveaux régional et international.

<sup>7</sup> **Titre utilisé à des fins de communication** : « Retina Latina : Renforcer l'industrie cinématographique latino-américaine à l'ère du numérique ».

<p><b>Impact potentiel et résultats attendus</b></p> <p><b>(§ 19.2)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'application mobile de la plate-forme numérique Retina Latina est conçue et lancée sur les marchés régionaux latino-américain et caribéen – un appel d'offres est envoyé ; les applications sont évaluées, testées et publiées sur les boutiques en ligne Apple et Android, sur les réseaux sociaux ainsi que sur les sites internet , où elles sont téléchargeables gratuitement.</li> <li>2. 30 jeunes cinéastes d'Amérique latine et des Caraïbes participent à un atelier de renforcement des capacités visant à développer leurs compétences pour créer de nouveaux modèles commerciaux de distribution des films – 3 experts internationaux sont chargés de sélectionner les participants dans le cadre d'un concours régional et assurent la formation ; les frais de 10 participants sont pris en charge.</li> <li>3. Au moins 2 Offices du film supplémentaires rejoignent Retina Latina, 5 films sont ajoutés sur la plate-forme et un partenariat est établi avec un agent culturel international – les 6 partenaires originels du projet encouragent et supervisent la participation d'autres Offices du film et agents culturels au projet.</li> <li>4. Une stratégie de communication, de positionnement, de promotion et de distribution est élaborée en vue de présenter le projet Retina Latina lors d'au moins 5 événements cinématographiques latino-américains et internationaux – un communicant et un graphiste spécialisés sont chargés de la mise en œuvre de la stratégie.</li> </ol>
<p><b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b></p>	<p>92 875</p>
<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b></p> <p><b>(§ 19.3)</b></p>	<p>La gestion financière et la responsabilité comptable seront assurées par le Ministère de la culture de la Colombie, qui mettra à disposition les infrastructures administratives, financières et juridiques nécessaires. En outre, le directeur administratif du Département de cinématographie travaillera en coopération avec ses différents homologues participant au projet.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue au rééquilibrage des échanges de biens et de services culturels Nord-Sud et Sud-Sud, en améliorant l'accès du cinéma latino-américain aux marchés régionaux et internationaux par le recours à des mécanismes promotionnels et par la création et le renforcement de la coopération Sud-Sud – Retina Latina jouera, avec son application mobile, un rôle clé afin d'accroître la consommation, la diffusion et la connaissance du cinéma latino-américain, grâce aux services gratuits qu'elle propose. Elle constituera également une initiative commune à plusieurs pays d'Amérique latine, visant à renforcer la coopération régionale et à accroître la présence des films latino-américains sur les marchés régionaux et internationaux.</li> <li>• Contribue au développement durable de l'industrie cinématographique latino-américaine par la mise en œuvre de solutions numériques, ainsi que par le renforcement des capacités relatives à la mise en place de modèles d'innovation et d'entreprise pour la distribution du cinéma latino-américain et l'élargissement de son public – Retina Latina et son application mobile offrent des solutions innovantes pour la région, et l'atelier organisé dans le cadre du projet permettra aux jeunes cinéastes de recourir à de nouvelles méthodologies de distribution.</li> </ul>

<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Le Département de cinématographie colombien, ainsi que ses cinq homologues participant au projet, ont une grande expérience en matière de gestion de projet et les rôles des prestataires ont été bien définis. Le projet est solidement cofinancé par son titulaire et ses partenaires régionaux.</p> <p>Certains choix méthodologiques, tels que la sélection des participants sur dossiers et la mise en œuvre de mécanismes de suivi/d'évaluation devraient permettre de renforcer l'impact du projet.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Le projet a de grandes chances d'avoir un impact durable sur l'industrie cinématographique latino-américaine en adoptant de nouveaux modèles de distribution. L'application mobile et le renforcement de la coopération régionale pourraient aussi accroître sa visibilité et élargir son public.</p> <p>Étant donné que les partenaires cherchent à promouvoir leur industrie cinématographique nationale, il est très probable que la plate-forme et son application mobile continuent d'être entretenues de façon suivie et durable longtemps après la réalisation du projet.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet ambitieux, car il définit clairement ses objectifs et intègre des mécanismes de suivi et d'évaluation. Sa portée régionale et sa visée, qui consiste à étendre et à adapter une initiative existante à un nouveau modèle de consommation numérique, permettront un rééquilibrage du flux commercial du cinéma latino-américain et un renforcement de la coopération régionale.</p> <p>Toutefois, pour veiller à ce que le projet soit correctement mis en œuvre et ainsi en garantir l'impact, les évaluateurs conseillent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• revoir les montants du cofinancement qui semblent avoir été surestimés ;</li> <li>• regrouper les activités 3.1.1 et 4.1.1, concernant la participation aux événements cinématographiques régionaux et internationaux, et les intégrer sous la même ligne budgétaire ;</li> <li>• fournir une description détaillée des coûts logistiques de l'atelier (dépense 2.1.5/4) ;</li> <li>• clarifier le rôle du producteur de l'atelier par rapport à celui des experts ;</li> <li>• fixer une phase de test plus longue pour l'application mobile (même si la période de mise en œuvre générale semble réaliste).</li> </ul> <p>Enfin, il est recommandé de procéder à une légère réduction – d'un montant total de 7 111 \$ E.-U. – du budget alloué à l'achat des billets d'avion et aux indemnités journalières de subsistance (DSA) (dépenses 2.1.5/5 et 2.1.5/5).</p>

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
32	Ukraine	2017-161	Union nationale ukrainienne des professionnels du théâtre – NUTWU (ONG)

<b>Titre du projet</b>	La dimension économique des pièces de théâtre : transformation du secteur théâtral <sup>8</sup>
<b>Durée du projet</b>	Avril 2018 – octobre 2019
<b>Visée</b>	Le projet vise à transformer les théâtres ukrainiens pour en faire des entités économiques autonomes, en modernisant les protocoles de gestion et en élaborant des politiques et des stratégies fondées sur des recherches approfondies et sur une vaste expertise, ainsi qu'en participant à un réseau collaboratif aux niveaux national et européen.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	L'Union nationale ukrainienne des professionnels du théâtre (NUTWU), une organisation professionnelle non gouvernementale à but non lucratif qui œuvre pour le développement de la scène théâtrale nationale, propose de : (1) soutenir les réformes des politiques culturelles pour mettre en place un secteur théâtral concurrentiel en élaborant des recommandations fondées sur des recherches de terrain et en veillant à la participation active de diverses parties prenantes ; (2) augmenter le niveau de professionnalisme et renforcer les compétences des opérateurs culturels à l'aide d'activités de renforcement des capacités ; (3) soutenir la création de réseaux entre les professionnels du théâtre ukrainiens et promouvoir leur coopération avec leurs homologues européens.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les recommandations pour améliorer le secteur théâtral et ses infrastructures sont élaborées avec la communauté des professionnels du théâtre, afin de veiller à l'adhésion au niveau local. Elles sont publiées et largement diffusées auprès des opérateurs culturels et des pouvoirs publics, qui sont encouragés à les appliquer – 30 chercheurs sélectionnés et formés conduisent des recherches sur le terrain afin de procéder à un état des lieux du secteur et réfléchir à sa contribution potentielle au développement social et économique.</li> <li>2. Au moins 60 artistes et professionnels du théâtre ukrainiens sont formés à la planification stratégique, à la collecte de fonds, ainsi qu'aux stratégies de gestion de projet et de gestion financière, et sont encouragés à concevoir au moins 30 projets différents en lien avec la modernisation du secteur – un plan de renforcement des capacités fondé sur les lacunes en matière de capacités précédemment identifiées est mis au point, appliqué puis évalué pour devenir, après l'achèvement du projet, un élément stratégique à part entière des activités permanentes de la NUTWU.</li> <li>3. Tout au long de la phase de mise en œuvre, de nombreux événements, tels que des conférences, des forums et des activités de sensibilisation, sont organisés en vue d'établir des réseaux professionnels au sein du secteur – les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de gestion des théâtres, de leadership culturel et de planification stratégique sont partagés entre les opérateurs culturels ukrainiens, ainsi qu'entre l'Ukraine et les partenaires de l'UE. Les exemples les plus intéressants seront rassemblés et diffusés au sein d'une bibliothèque de bonnes pratiques accessible en ligne.</li> </ol>

<sup>8</sup> **Titre utilisé à des fins de communication** : La dimension économique des pièces de théâtre: transformer l'industrie théâtrale.

<p><b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b></p>	<p>88 082</p>
<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b>  (§ 19.3)</p>	<p>Au début du lancement du projet, un système de suivi pour contrôler les progrès réalisés sera mis en place sous l'autorité du coordinateur de projet et permettra aux demandeurs d'identifier les faiblesses ou les retards et d'y remédier en temps voulu.</p> <p>Un responsable financier sera en charge du suivi régulier du budget, de la comptabilité et de la tenue de registres, ainsi que des rapports financiers et des facturations de l'organisation. Le responsable financier et le coordinateur de projet travailleront en étroite coopération.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b>  (§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient la restructuration du cadre de gouvernance du secteur théâtral, favorise le partage public d'informations et renforce la participation de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques – grâce aux recherches approfondies et à la participation d'un grand nombre de parties prenantes, le projet épaula les réformes du secteur à long terme lancées par le Ministère de la culture et les représentants de la société civile. Le projet vise à changer la façon dont sont élaborées les stratégies d'application des politiques, en encourageant la participation des professionnels du théâtre en tant qu'acteurs de la société civile.</li> <li>• Favorise la participation des professionnels du théâtre aux réseaux et leur contribution à l'échange d'informations au niveau national, ainsi qu'au sein de l'Union européenne – les activités menées dans le cadre du projet offrent des opportunités pour la création et le renforcement de réseaux, et favorisent également la coopération entre les théâtres publics et privés.</li> <li>• Contribue à améliorer les capacités et les compétences des artistes et des professionnels du théâtre – les jeunes gestionnaires de théâtre sont spécifiquement visés et une vaste campagne destinée à changer l'état d'esprit des professionnels en vue de moderniser et de restructurer le secteur est mise au point.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b>  (§ 19.5)</p>	<p>Le demandeur dispose d'excellentes capacités organisationnelles et d'une expérience solide pour la conduite de projets de ce type. Ses partenaires sont à la fois nationaux et européens. Il peut également faire valoir une méthodologie complète qui est conforme à la visée du projet.</p> <p>La participation des jeunes est mise en avant et le demandeur indique que le projet aura des retombées positives pour les femmes, car elles composent la majorité du public qui va au théâtre. Les principaux bénéficiaires visés sont également identifiés de façon précise.</p>
<p><b>Durabilité</b>  (§ 19.6)</p>	<p>Le projet vise à contribuer à la réforme du secteur théâtral ukrainien sur le long terme, ce qui permettrait de créer des théâtres plus autonomes, dans un environnement concurrentiel. En outre, en procédant à des changements nécessaires dans les pratiques et les attitudes de la gestion des théâtres en vue de revitaliser le secteur, il révèle également de fortes potentialités en termes de changement structurel et d'impacts sur l'ensemble du secteur.</p>

<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet, car il s'harmonise parfaitement avec la politique culturelle ukrainienne et s'avère capable de parvenir à entraîner des changements structurels en modernisant le secteur théâtral.</p> <p>Les évaluateurs proposent d'examiner la méthodologie lors de la phase de démarrage du projet, afin de mieux équilibrer le temps imparti et les ressources consacrées aux différentes activités, et recommandent en particulier que le développement des capacités soit renforcé dans les limites du budget approuvé.</p> <p>Le budget demandé a été diminué de 4 000 \$ E.-U. après le retrait de la dépense 1.1.2/1, relative à la production de gadgets ornés du logo du projet, que les évaluateurs n'ont pas jugé indispensable à la réalisation des objectifs.</p>
---	---

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
31	Brésil	2017-135	Centre brésilien d'analyse et de planification – CEBRAP (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Renforcer les chaînes culturelles locales et les réseaux de quatre pôles culturels brésiliens de taille moyenne <sup>9</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2018 – août 2019
<b>Visée</b>	Le projet a pour objectif de développer l'économie créative nationale et d'instaurer un système participatif de gouvernance pour la culture en consolidant les chaînes de valeur culturelle locales et en renforçant les centres culturels nationaux situés dans quatre villes afin d'améliorer le dialogue entre les communautés culturelles locales à Macapá (région Nord), Embu (région Sud-Est), Toledo (région Sud) et Serra Talhada (région Nord-Est).
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	Le Centre brésilien d'analyse et de planification (CEBRAP), organisme à but non lucratif qui tient lieu de centre interdisciplinaire de recherche et d'échange spécialisé dans la planification des politiques publiques au Brésil, propose de : (1) renforcer les chaînes de valeur culturelle locales grâce à des activités de renforcement des capacités ; (2) améliorer les conditions locales pour le développement durable de l'économie créative à travers des activités de cartographie et de mise en réseau ; (3) alimenter le dialogue entre les programmes des centres culturels nationaux et les communautés culturelles.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 120 agents culturels issus de la société civile ou des pouvoirs publics des quatre régions retenues bénéficient du programme de renforcement des capacités centré sur le développement des compétences et ouvrent un dialogue avec les gouvernements locaux – parmi les agents culturels, 20 sont spécifiquement formés aux méthodes de cartographie culturelle et au plaidoyer (multiplicateurs).</li> <li>2. La recherche et la cartographie des chaînes de valeur culturelle locales sont développées et des réseaux locaux sont noués ou renforcés – un rapport est élaboré et servira de point de départ aux forums mensuels d'échange organisés l'année suivant l'achèvement du projet.</li> <li>3. Les rapports finaux et les recommandations, élaborés à partir de l'analyse des résultats de la cartographie, sont présentés aux centres culturels nationaux et aux services municipaux lors de réunions publiques avec la société civile et les parties prenantes culturelles locales – le rapport et ses recommandations seront également diffusés à grande échelle sur le site Internet créé à l'occasion du projet.</li> </ol>
<b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b>	91 355
<b>Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)</b>	La gestion financière sera assurée par l'équipe dédiée du CEBRAP, qui est soumise régulièrement à un audit externe et évaluée par un cabinet comptable externe. En outre, le coordinateur de projet collaborera étroitement avec l'équipe de gestion financière et garantira que des informations exactes sur les flux de trésorerie et les dépenses prévisionnelles soient communiquées.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le système local de gouvernance de la culture est renforcé, à l'instar du rôle de la société civile dans l'exécution des politiques – la cartographie des besoins locaux s'avère cruciale pour fournir des informations destinées à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques factuelles. Par ailleurs, la formation d'agents culturels pour encourager la participation à des activités de cartographie et de plaidoyer renforcera l'engagement social et les initiatives de la société civile.</li> <li>• Les besoins de capacités au sein des chaînes de valeur culturelle locales sont déterminés et des activités de renforcement des capacités sont déployées pour perfectionner les compétences des acteurs de la société civile – les besoins sont évalués grâce aux programmes de cartographie et de formation, contribuant ainsi non seulement au développement des aptitudes techniques, mais aussi à une meilleure compréhension de l'économie créative nationale par la communauté culturelle locale.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>La méthodologie recouvre trois thèmes importants : véhiculer des indications pertinentes sur la culture aux parties prenantes locales ; donner à ces dernières des compétences spécifiques pour permettre leur participation à des discussions sur les politiques culturelles ; former des groupes pour rassembler et analyser des informations afin d'élaborer des politiques culturelles adaptées et de transmettre le message aux communautés, tout en facilitant l'accès pour ouvrir un nouveau dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics.</p> <p>Le projet s'inscrit dans la droite lignée de la politique nationale brésilienne relative à la culture et s'appuie sur des unités culturelles locales créées au titre de cette politique.</p> <p>Dans l'ensemble, le calendrier est réaliste et cohérent ; les bénéficiaires directs et indirects sont désignés clairement. Cependant, la façon dont ces bénéficiaires seront choisis n'est pas assez détaillée dans le projet.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Le CEBRAP dispose de connaissances et d'expériences dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, ce qui garantit donc la durabilité des activités de formation et de participation citoyenne dans les quatre villes sélectionnées.</p> <p>Le fait que le projet se déroule dans quatre villes moyennes de quatre régions différentes du pays permettrait à d'autres localités brésiliennes et latino-américaines de cette taille de reproduire le même modèle.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs ont recommandé ce projet car il cherche à améliorer les processus de mise en œuvre des politiques culturelles locales au Brésil.</p> <p>Une réduction budgétaire de 3 981 \$ E.-U est recommandée au titre des lignes relatives aux honoraires des contractants retenus pour la conception du programme de renforcement des capacités (dépenses 1.1.1/2 – réduction de 25 %) et au salaire d'un coordinateur adjoint (dépenses ALL/12 – réduction de 25 %).</p> <p>Afin d'accroître les effets palpables à long terme ainsi que la viabilité du projet, les évaluateurs suggèrent également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réviser le calendrier des quatre activités de cartographie, qui pourraient durer plus d'un mois dans chaque ville ;</li> <li>• resserrer les liens avec les autorités locales et nationales ;</li> <li>• favoriser la création d'un dispositif public de financement pour permettre la poursuite des travaux des multiplicateurs une fois le projet terminé ;</li> <li>• trouver une solution pérenne pour le site Internet du projet ;</li> <li>• intégrer une stratégie spécifique pour encourager l'égalité des genres dans le processus de mise en œuvre du projet.</li> </ul>

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
30	Albanie	2017-191	Ekphrasis Studio (ONG)
<b>Titre du projet</b>		Impliquer les communautés dans l'art public et les politiques <sup>10</sup>	
<b>Durée du projet</b>		Mars 2018 – décembre 2019	
<b>Visée</b>		Le projet vise à faire une place aux parties prenantes et aux communautés afin de développer l'art dans les espaces publics et ouverts en présentant des recommandations et un plan d'action fondés sur une documentation et des recherches spécifiques qui appuient l'élaboration de la première politique publique des arts de la municipalité de Tirana ; il instaure également des processus participatifs et collaboratifs.	
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>		Ekphrasis Studio, association à but non lucratif disposant de l'expérience nécessaire pour appuyer des projets nationaux et internationaux dans les domaines de la culture et des industries créatives, propose de concevoir une politique de l'art public et un plan d'action, de la façon suivante : (1) sensibiliser à l'art dans les espaces publics et collectifs d'Albanie en menant et publiant des études ; (2) renforcer la coopération institutionnelle en tissant des réseaux coopératifs durables ; (3) présenter des recommandations pratiques et un plan d'action ; (4) impliquer les communautés de Tirana grâce à des activités participatives.	
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>Des études sur les politiques publiques et l'art public albanais sont menées – les résultats sont publiés et présentés à l'échelle nationale grâce à la distribution de plus d'un millier d'exemplaires de supports imprimés auprès des parties prenantes et par le biais du site Internet du projet, sur lequel des mises à jour quotidiennes sur les activités feront office d'archives consultables en anglais et en albanais.</li> <li>Des réunions et des consultations sont organisées à Tirana et rassemblent des experts, des communautés locales, des membres de la société civile et du secteur privé et des représentants de pays voisins afin de créer des réseaux – un vaste éventail de parties prenantes sont consultées et encouragées à participer à l'élaboration de la politique publique ainsi qu'aux initiatives collaboratives pour soutenir l'art dans les espaces publics collectifs.</li> <li>Des recommandations pour une politique publique des arts à Tirana et un plan d'action sont préparés et présentés après consultation des parties prenantes concernées et des réseaux établis – ces recommandations cherchent également à cerner les lacunes, les besoins, les enjeux et les mesures envisagées pour faire progresser l'égalité des genres. Le plan d'action est publié sous forme de guide et mis à disposition d'autres municipalités.</li> <li>Des projets d'art public sont sélectionnés et financés par des subventions suite à un appel d'offres – un processus participatif de prise de décision qui inclut les communautés concernées et différentes parties prenantes, est entrepris ; des critères tels que l'innovation, l'intérêt thématique (genre, droits humains ou environnement) et le type de demandeur (femmes ou personnes appartenant à des minorités) sont encouragés.</li> </ol>	
<b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b>		86 052	

<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> <b>(§ 19.3)</b></p>	<p>Le directeur financier d'Ekphrasis Studio garantira l'exécution des obligations financières et juridiques conformément à la loi et aux conventions fiscales albanaises. En outre, l'organisme compte dans ses rangs un administrateur de projet qualifié et un consultant principal.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b> <b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet contribue à un système durable de gouvernance de l'art public en adoptant un processus participatif qui fait intervenir la coopération intersectorielle et l'implication citoyenne – le concours d'un grand nombre de parties prenantes lors de la rédaction des recommandations pratiques et du plan d'action ainsi que l'accès public aux conclusions de l'étude s'avèrent cruciaux pour parvenir à un processus d'élaboration des politiques qui mette davantage l'accent sur la transparence et la responsabilité.</li> <li>• Il cible des groupes exclus afin d'élargir leur participation à la création et la production d'art public – par le truchement de la recherche et de la sensibilisation, l'initiative établit des critères spécifiques qui encourageront une représentation accrue des personnes appartenant à des minorités pour l'octroi de subventions en faveur de l'art public.</li> <li>• Il appuie des mesures qui favorisent l'égalité des genres dans l'art public et préconise des thèmes qui permettent de réfléchir à l'égalité des genres – les recommandations ciblent spécifiquement des mesures pour faire progresser la représentation des femmes en tant que créatrices en insistant sur le soutien aux projets d'art public d'artistes albanaises.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b> <b>(§ 19.5)</b></p>	<p>L'organisme témoigne de sa capacité à mettre en œuvre le projet. Le personnel proposé détient les compétences adéquates pour appliquer le plan de travail et gérer le budget.</p> <p>Les objectifs du projet sont précis et mesurables ; ils répondent au besoin de développer l'art public en Albanie en sensibilisant les professionnels et le grand public ainsi qu'en commandant et organisant une politique structurée de l'art public. De plus, le calendrier est réaliste et adapté aux activités.</p>
<p><b>Durabilité</b> <b>(§ 19.6)</b></p>	<p>L'objectif du projet est d'élaborer la première politique de l'art public de la municipalité de Tirana, qui pourrait ensuite être adaptée et appliquée à d'autres villes d'Albanie, ouvrant ainsi la voie à la conception d'autres projets d'art public.</p> <p>Le projet devrait permettre à la société civile, aux pouvoirs publics et aux artistes d'interagir lors des phases préparatoires et des ateliers ou conférences, qui encourageront l'instauration de réseaux renforcés entre différents groupes, à la fois nationaux et interrégionaux, en mettant l'accent sur les espaces et l'art publics.</p>

<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car il est pertinent et nécessaire au développement de l'art public en Albanie. Plus précisément, le projet propose un ensemble complet d'actions pour évaluer et réviser les politiques et pratiques relatives à l'art public à Tirana.</p> <p>Toutefois, afin d'améliorer l'impact réel à long terme et la viabilité du projet, les évaluateurs suggèrent au demandeur d'appliquer les conseils suivants dès son démarrage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• préciser de manière détaillée les activités liées aux artistes féminines afin d'assurer la réalisation des objectifs de promotion de l'égalité des genres dans l'art public ;</li><li>• établir, dès le lancement du projet, une bonne relation de travail avec la municipalité de Tirana afin de lui permettre de s'approprier la future politique ;</li><li>• clarifier la description des produits et livrables de l'Objectif 3 relatif à l'élaboration d'une politique des arts publics ainsi que la mise en œuvre de l'activité 2.1.1 concernant la conférence avec des intervenants de la région ;</li><li>• fournir une description plus détaillée des mesures de suivi des bénéficiaires à l'issue du projet.</li></ul> <p>De plus, des compressions budgétaires ont été recommandées. L'allocation globale allouée aux prestations de communication, provenant de la contribution du FIDC, a été réduite, passant de 15 360 \$ E.-U. à 10 352 \$ E.-U. Les évaluateurs du projet ont également recommandé que la période de mise en œuvre soit écourtée – 20 mois au lieu de 22 mois – ce qui permettrait d'économiser 4 600 \$ E.-U. sur les coûts de personnel financés par le FIDC. Le financement du FIDC a donc été accordé avec une réduction totale de 9 608 \$ US par rapport au montant demandé.</p>
---	---

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
30	Sénégal	2017-159	Association Culture WAW (ONG)

<b>Titre du projet</b>	MobiCINÉ Sénégal : le cinéma de proximité comme outil de promotion de la diversité culturelle <sup>11</sup>
<b>Durée du projet</b>	Juin 2018 – novembre 2019
<b>Visée</b>	Le projet a pour objectif de développer la distribution des films et l'accès au cinéma dans six régions du Sénégal grâce à MobiCINÉ, un système de cinéma itinérant qui fonctionne sur un modèle de franchise et qui offre également de nouvelles possibilités d'emplois aux jeunes entrepreneurs culturels.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	L'association Culture WAW, organisme à but non lucratif dédié à la promotion du cinéma et du développement culturel en Afrique, propose de : (1) renforcer les capacités nécessaires à la gestion de MobiCINÉ ; (2) déployer MobiCINÉ dans six régions sénégalaises lors d'une phase pilote ; (3) soutenir l'autonomisation des jeunes entrepreneurs culturels.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>90 jeunes entrepreneurs culturels choisis dans six régions du Sénégal sont formés dans les domaines de la levée de fonds, de la communication, des relations publiques et de la distribution de films – les participants sont sélectionnés par le biais d'un appel à candidatures ouvert à tous lancé dans chaque région, puis évalués à l'issue de la formation. Les trois meilleurs participants de chacun des six ateliers régionaux seront retenus, en tenant compte de l'égalité des genres, et géreront un MobiCINÉ lors de la phase pilote.</li> <li>Chaque région accueille un MobiCINÉ pendant une année de phase pilote– les 18 jeunes entrepreneurs culturels formés signent un contrat régissant la fourniture du matériel : un tricycle, un vidéoprojecteur, un écran géant, un appareil photo numérique pour la production de contenu local, un générateur solaire portable et 100 tabourets pour les spectateurs.</li> <li>Au terme de la phase pilote, les six structures indépendantes de projection cinéma seront pérennisées dans chaque région – la durabilité du projet sera assurée par les revenus générés lors de la phase pilote. Il est prévu de rendre chaque MobiCINÉ indépendant et de conclure des contrats relatifs à la cession du matériel et du catalogue de films africains, accords de distribution compris.</li> </ol>
<b>Montant recommandé en \$ E.-U.</b>	89 989
<b>Gestion financière et responsabilité comptable (§ 19.3)</b>	La gestion financière sera assurée en interne par le trésorier et le président de l'association, qui possède une expérience de cinq ans dans le domaine de la gestion des subventions auprès de l'Union européenne. Un sous-traitant, embauché par l'un des partenaires principaux, se chargera du suivi et du contrôle financier externe.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p><b>(§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet développe l'accès au cinéma dans six régions sénégalaises, contribuant ainsi à la distribution de films africains et participant au développement de nouveaux marchés – MobiCINÉ apporte une solution de repli innovante face à la fermeture des salles de cinéma au Sénégal et favorise la consommation de films africains tout en protégeant les droits d'auteur.</li> <li>• Il met en œuvre des modèles économiques et des solutions numériques pour élargir la distribution de films africains et l'accès à ce cinéma dans des situations géographiques défavorisées en proposant une formation et du matériel à de jeunes entrepreneurs culturels – le système de franchise offre des possibilités d'emploi stable à de jeunes entrepreneurs culturels, qui sont formés et épaulés selon des normes préétablies. En outre, cette initiative accroît l'accès à la culture pour des populations habitant dans des zones géographiquement désavantagées.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p><b>(§ 19.5)</b></p>	<p>Le projet a déjà été expérimenté avec succès dans d'autres villes telles que Dakar et Bamako et les demandeurs font preuve d'expérience dans la gestion de contrats de subvention, ce qui garantit la réussite de la mise en œuvre du projet. Un vaste éventail de partenaires, dont le Ministère de la culture, des ONG et le secteur privé, sont également impliqués dans le projet.</p> <p>Dans l'ensemble, les livrables sont mesurables et réalistes.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p><b>(§ 19.6)</b></p>	<p>Si sa mise en œuvre est réussie, ce projet pourrait avoir des effets positifs et durables grâce à l'application à plus grande échelle d'un modèle économique qui peut facilement être répliqué, générant ainsi des revenus sur le long terme à l'issue de l'initiative et suscitant des changements structurels dans la chaîne de distribution des films en Afrique. De plus, il complète des initiatives publiques nationales relatives à la promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle sénégalaise.</p> <p>En soutenant pendant un an les entrepreneurs culturels retenus, en les aidant à gérer les frais généraux, en trouvant des partenaires institutionnels et en fixant des objectifs clairs, ce projet garantit la réalisation et l'impact à long terme de ses objectifs.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car il s'inscrit dans la droite lignée des objectifs du Fonds et il apporte une réponse concrète et innovante aux besoins du pays.</p> <p>Toutefois, afin d'améliorer l'impact réel à long terme et la viabilité du projet, les évaluateurs suggèrent au demandeur d'appliquer les conseils suivants dès le démarrage du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fournir des informations détaillées sur la procédure de sélection des bénéficiaires directs ;</li> <li>• fournir des informations détaillées sur les activités de renforcement des capacités (activité 1.1.1), envisager d'espacer chaque atelier et regrouper les activités de formation dans deux régions ;</li> <li>• fournir des informations détaillées sur les activités menées par les responsables opérationnels régionaux ;</li> <li>• fournir des factures <i>pro forma</i> pour l'achat de matériel ;</li> <li>• compléter les indicateurs en établissant des cibles précises pour le nombre de spectateurs fréquentant les projections (en particulier les livrables 1.1 et 1.2) ;</li> <li>• clarifier le rôle exact de chaque partenaire vis-à-vis de l'exécution du projet.</li> </ul> <p>En plus, les évaluateurs ont recommandé une légère réduction budgétaire de 6 300 \$ E.-U. par rapport au montant sollicité: il est proposé de former 10 entrepreneurs culturels par région plutôt que 15 pour une économie de 3 600 \$ E.-U. et de diminuer le total des per diem des formateurs à 210 \$ E.-U. (soit 70 \$ E.-U. par jour, par personne) pour des économies de 2 700 \$ E.-U.</p>

## ANNEXE V

### Recommandation de nouveaux membres pour le Groupe d'experts

Conformément au paragraphe 16.1 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, « les membres du Groupe d'experts bénéficient d'un mandat de quatre ans » et « qu'ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans afin de garantir la continuité du travail ».

#### *Proposition membres pour le Groupe d'experts*

Groupe	Expert	Pays	Période de nomination
Groupe I	Mme Catherine CULLEN	France	2 ans
Groupe II	M. Peter INKEI	Hongrie	2 ans
Groupe III	M. Carlos VILLASEÑOR	Mexique	2 ans
Groupe IV	Mme Sarah GARDNER	Australie	4 ans
Groupe V(a)	Mme Ojoma OCHAI	Nigeria	4 ans
Groupe V(b)	Mme Fatin FARHAT	Palestine	4 ans

#### *Proposition experts alternatifs*

Groupe	Expert	Pays	Période de nomination
Groupe I	Mme Valeria MARCOLIN	Italie	2 ans
Groupe II	Mme Lidia VARBANOVA	Bulgarie	2 ans
Groupe III	M. Lazaro Israel RODRIGUEZ OLIVA	Cuba	2 ans
Groupe IV	Mme Sharada RAMANATHAN	India	4 ans
Groupe V(a)	Mme Ayeta Anne WANGUSA	Ouganda	4 ans
Groupe V(b)	Mme Ghita KHALDI	Maroc	4 ans

## ***Courtes biographies des experts proposés pour devenir membres du nouveau Groupe d'experts***

### **Mme Sarah GARDNER**

Sarah Gardner est consultante et conseillère indépendante avec plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de la culture dans des fonctions de direction. De 2001 à 2017, elle a été la directrice générale fondatrice de la FICAAC, le réseau mondial des Conseils des Arts et des Agences Culturelles dans 70 pays. Au cours des dix dernières années, elle a occupé divers postes de cadres supérieurs au Conseil des Arts de l'Australie (organisme australien de financement et de conseil en matière d'arts), principalement en tant que directrice de la stratégie et des politiques. Elle a aussi occupé les postes de directrice des affaires publiques pour l'Autorité bicentenaire australienne ; consultante pour les secteurs privé et public de la principale société australienne, *Issues Australia* ; responsable technique pour la société allemande *Schering AG*, et a travaillé en tant que consultante au Royaume-Uni, en Italie, en Écosse et en Espagne.

Sarah est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en politique publique de l'Université de Sydney et enseigne depuis de nombreuses années la politique culturelle en master. En 2015, elle a été nommée au sein de la Banque d'expertise de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle participe actuellement à la création du *Sydney Culture Network* et est secrétaire du réseau mondial de résidences d'artistes *Res Artis*.

### **Mme Ojoma OCHAI**

Ojoma Ochai est la Directrice des Arts du *West Africa for British Council*. Dans ce rôle, elle travaille au Royaume-Uni et en Afrique de l'Ouest avec des partenaires dans les secteurs public et privé pour développer et réaliser des programmes visant à renforcer les compétences, les réseaux internationaux et locaux ainsi que toutes les capacités qui promeuvent la croissance de l'économie créative et encourage le potentiel collaboratif entre les sous-régions de l'Afrique occidentale et le Royaume-Uni.

Ojoma est également membre de la Banque d'expertise de l'UNESCO de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Entre 2014 et 2016, Ojoma a participé en tant que spécialiste pour un projet au Nigéria *World Bank Growth and Employment*. Elle agissait en tant que consultante pour accompagner le développement de l'industrie du film et de la musique.

Elle a été nommée comme *Young Person of the Year* en 2014 par le *Nigeria's Art and Culture* (under 40), ainsi que par le *YNaika* en 2015 parmi les 100 femmes les plus puissantes; Ojoma est aussi membre du *DEVOS Institute of Arts Management* à l'Université du Maryland au États-Unis et associée de la *Nigerian Leadership Institute (NLI)*, *Chair Lagos Theatre Festival Board* et *Board of Trustees Music Museum of Nigeria Foundation*.

### **Mme Fatin FARHAT**

Fatin Farhat est doctorante et chercheuse en politique culturelle à l'Université de Hildesheim et facilitatrice pour opérationnaliser l'élaboration de politiques culturelles en Palestine. Fatin Farhat a obtenu un baccalauréat en philosophie et études féministes et une maîtrise en études sur le Moyen-Orient.

Fatin Farhat a une très grande et longue expérience en développement et gestion de programmes artistiques et culturels. Ces expériences de travail antérieures incluent les postes de Directrice des affaires culturelles et sociales au département municipal de Ramallah et Directrice du centre culturel Khalil Al Sakakini, en Palestine. Fatin Farhat a activement contribué au développement et à l'inauguration de nombreux centres culturels en Palestine et dans la région MENA. Fatin détient aussi une expertise étendue en politique culturelle et dans leur évaluation. Depuis 2009, elle fait partie du projet sur les politiques culturelles *Cultural Resource* et est sur le Conseil national palestinien sur les politiques culturelles. Fatin Farhat défend assidument la décentralisation de l'art et des pratiques culturelles et œuvre à promouvoir le développement culturel, partie intégrante du mandat du gouvernement local en Palestine. Elle a été impliquée dans une multitude de recherche sur la culture, projet de cartographie et d'évaluation et a participé à plusieurs interventions avec le *Young Arab*

*Theater Fund*, la Fondation Européenne de la culture, l'IETM, le *Danish Center for Culture and Development*, le gouvernement Néerlandais, la fondation Drosos ainsi que les projets Med Culture et SouthMed CV. Elle est aussi membre de la Banque d'expertise de l'UNESCO de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

### **Mme Sharada RAMANATHAN**

Sharada Ramanathan est une penseuse, écrivaine et réalisatrice de films. Elle a été secrétaire d'État (1984-91) et Présidente au niveau national (1990-91) de SPIC-MACAY, une organisation culturelle nationale indienne. Elle a travaillé avec la Fondation Ford à New Delhi en tant que consultante et agente de programme pour la culture et les médias (1991-2002). Elle est actuellement publiée par les principaux journaux et revues indiennes et aussi par des médias internationaux, telles que le *Garimpo De Sulucoes*, au Brésil. Sharada a été membre du Groupe de consultation international de l'Unité de coopération Sud-Sud du PNUD. Elle est actuellement membre du conseil d'administration du *World Culture Forum-India*, et d'*Arsha Vidya Mandir*, une institution d'éducation indienne réputée. Sharada a réalisé deux longs métrages et un documentaire. Son premier long métrage, SRINGARAM, a remporté 3 prix au niveau national et 2 prix de l'État du Tamil Nadu. SRINGARAM a également été présenté dans plus de 10 festivals internationaux et a représenté l'Inde au Festival international du film indien. Son deuxième long métrage, PUTHIYA THIRUPPANGAL (*Twists of Fate*), aborde la question de la traite des enfants. Son documentaire sur la danse classique indienne, NATYANUBHAVA, soutenu par le ministère des Affaires extérieures, a également participé à plusieurs festivals internationaux. Elle a été membre du jury pour le Prix du cinéma national et celui du Festival international du film indien. Sharada a été la première Indienne à faire partie du Grand jury international pour la Coupe des entreprises créatives au Danemark en 2013.

### **Mme Ayeta Anne WANGUSA**

Ayeta Anne Wangusa est la Directrice exécutive de Culture et Développement Afrique de l'Est (CDEA), une organisation dont l'objectif est de plaider en faveur d'une dimension culturelle pour toutes les politiques publiques et les programmes de développement en Afrique de l'Est. Elle est également coordonnatrice régionale en Afrique pour la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (IFACCA). Elle est membre du *Arterial Network Cultural Policy Group* et a représenté en 2014 *Arterial Network* et le CDEA pour apporter des recommandations sur la culture à travers la réponse du Groupe de travail africain (AWG) sur les questions relatives aux transformations du Programme de développement après 2015. De plus, elle a contribué au renforcement des capacités de fédérations artistiques (arts et métiers, musique, cinéma et arts de la scène) en Tanzanie pour assurer la compréhension de la Convention de l'UNESCO de 2005 et assurer sa mise en œuvre au niveau national en Tanzanie.

### **Mme Ghita Khaldi**

Ghita Khaldi est responsable de projets culturels au Maroc. Elle est également la fondatrice et la Présidente de l'association marocaine *Afrikayna* qui promeut l'échange interculturel, le développement et la coopération en Afrique. A travers cette association, elle a initié le lancement du premier fonds de mobilité marocain pour les artistes africains, baptisé *Africa Art Lines*. Mme Khaldi est également responsable de la coordination et de la production du Festival *L'Boulevard à Casablanca* et du Festival *Jidar- toiles de rue* à Rabat de la part de l'EAC *L'Boulevard*. Elle est également membre de l'Afrique, antenne marocaine du réseau panafricain *ARTERIAL NETWORK*.

## ANNEXE VI

## Statut des projets financés au cours des cycles de financement du FIDC 2013-2016

**2013 FUNDING CYCLE / CYCLE DE FINANCEMENT 2013**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Indigenous e-books – Cultural entrepreneurship, indigenous creators and digital culture in Brazil	Brazil	Thydêwá	90,950 USD	07/04/2014	31/03/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
2	Decentralization and cultural policies: a new model of governance for culture in Burkina Faso	Burkina Faso	Ministère de la Culture et du Tourisme	100,000 USD	16/06/2014	01/06/2017	<b>Pending administrative procedures for closing the project / En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>
3	Strengthening minority-language publishing industries in Haiti, Kenya, Nigeria and Serbia	Haiti, Kenya, Nigeria, Serbia	PEN International	100,000 USD	07/04/2014	06/04/2016	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
4	Building a viable and sustainable film industry in Malawi	Malawi	Malawi National Commission for UNESCO	42,490 USD	15/04/2014	31/10/2014	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
5	Promoting the active participation of youth in cultural industries in Paraguay	Paraguay	Asociación Colectivo de Cultura y Participación - ACCP	90,000 USD	07/04/2014	13/03/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
6	Funding culture in Peru: unveiling challenges and opportunities	Peru	Ministry of Culture	21,090 USD	07/04/2014	07/04/2015	<b>Pending administrative procedures for closing the project / En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
7	Measuring the social and economic contribution of the cultural industries in Saint Lucia	Saint Lucia	Ministry of Tourism, Heritage and Creative Industries	54,522 USD	07/04/2014	31/03/2015	<b>Pending administrative procedures for closing the project /</b> <b>En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>
8	Advocacy and Information sharing: promoting the creative sector in South Africa	South Africa	Arterial Network – South Africa Chapter	73,514.93 USD	02/06/2014	31/12/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
9	Theatre4Youth - Bringing theatre closer to youth in South Africa	South Africa	ASSITEJ South Africa	98,252.63 USD	07/04/2014	07/04/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
10	Developing a national strategy on copyright	Zimbabwe	ZIMCOPY – Reproduction Rights Organization of Zimbabwe	92,928 USD	07/04/2014	15/01/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>

**2014 FUNDING CYCLE / CYCLE DE FINANCEMENT 2014**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Empowering African youth to harness the potential of the music sector	Cameroon, Congo, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Kenya, Malawi, Mozambique, United Republic of Tanzania	International Music Council	98,756 USD	20/03/2015	31/12/2016	<b>Pending administrative procedures for closing the project / En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>
2	Building a sustainable performing arts industry in Cambodia	Cambodia	Phare Ponleu Selpak	100,000 USD	23/03/2015	28/02/2017	<b>Pending administrative procedures for closing the project / En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>
3	"Emerging Youth": Strengthening sub-regional cooperation and promoting young talents in the African music sector	Chad	Réseau culturel et artistique pour la formation et la Francophonie - RECAF	57,007 USD	15/04/2015	02/05/2016	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
4	Promoting young people's participation in the book and music industries in Mexico	Mexico	Germinalia A.C.	100,000 USD	20/03/2015	29/02/2016	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
5	Developing an efficient policy for the promotion of cultural industries in Morocco	Morocco	Association Racines	98,400 USD	15/04/2015	30/11/2016	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
6	Strengthening local and regional institutional capacities to develop cultural industries policies in Serbia	Serbia	Creative Economy Group	64,655 USD	15/04/2015	30/06/2016	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
7	Fostering an active participation of vulnerable groups in the creative sector in Uruguay	Uruguay	National Directorate of Culture, Ministry of Education and Culture	99,600 USD	31/03/2015	31/03/2017	<b>Pending administrative procedures for closing the project / En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>

**2015 FUNDING CYCLE / CYCLE DE FINANCEMENT 2015**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Strengthening civil society participation in policy advocacy for Bolivia's culture sector	Bolivia (Plurinational State of)	Fundación Imagen	99,340 USD	09/03/2016	31/05/2017	<b>Pending administrative procedures for closing the project /</b> <b>En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>
2	Approaches to participatory governance of cultural institutions	Croatia	Kultura Nova Foundation	84,518 USD	21/03/2016	20/03/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
3	Sustainable development of cultural industries with women and youth in Ilobasco	El Salvador	Asociación Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE)	93,538 USD	22/12/2017	22/12/2017	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
4	Mapping the Haitian music industry	Haiti	Association haïtienne des professionnels de la musique - Ayiti Mizik	85,080 USD	25/04/2016	30/06/2017	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
5	Towards the revision of the National Cultural Policy in Jamaica	Jamaica	Ministry of Youth and Culture	60,201 USD	14/03/2016	01/03/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
6	Strengthening local cultural policy in Zimbabwe	Zimbabwe	Amagugu International Heritage Centre	99,465 USD	28/03/2016	16/10/2017	<b>Pending administrative procedures for closing the project /</b> <b>En attente des procédures administratives pour la clôture du projet</b>

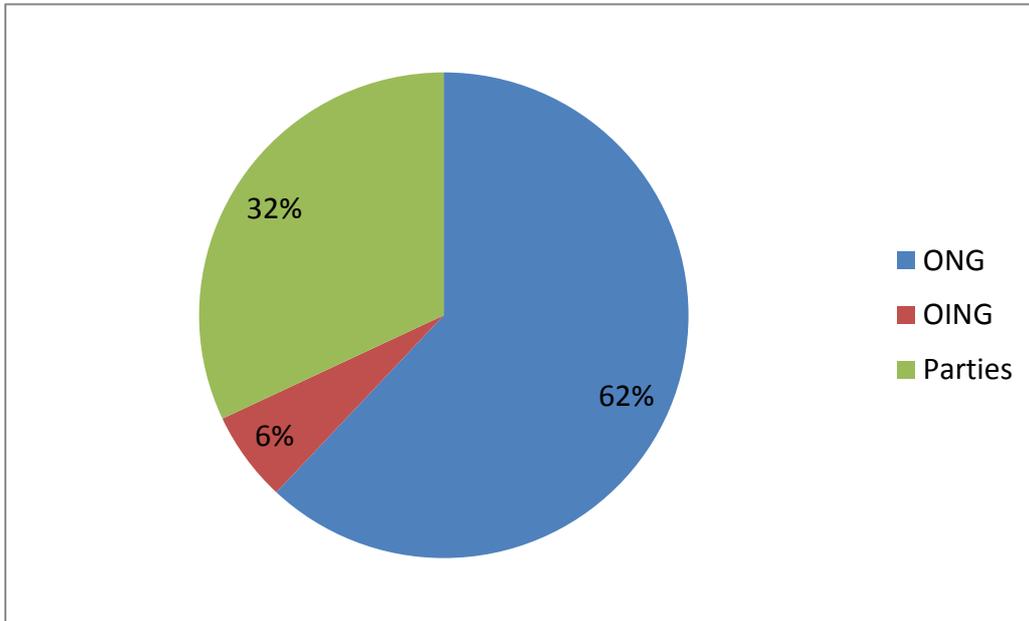
**2016 FUNDING CYCLE / CYCLE DE FINANCEMENT 2016**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Cartography and capacity building for cultural industries in Bogotá	Colombia	Chamber of Commerce of Bogotá - CCB	99,987 USD	31/03/2017	31/08/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
2	Promoting startups in cultural and creative industries in Palestine	Palestine	Leaders Organization	99,350 USD	10/03/2017	16/04/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
3	Regional capacity-building workshops for artists, cultural promoters and local administrators on the implementation of local cultural policies	Togo	Regional Institute for Higher Education and Cultural Development Research (IRES-RDEC)	31,600 USD	20/03/2017	06/04/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
4	Encourage the use of cinema as a means of expression among youth with a view to developing a film industry	Madagascar	T-Movie	99,975 USD	18/04/2017	01/02/2019	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
5	Engage disadvantaged communities in Namibia in the international music market	Namibia	Museums Association of Namibia	87,125 USD	10/03/2017	10/12/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>
6	Voices of the ASU : emerging cultural expressions of the young people in Asunción	Paraguay	Directorate-General of Culture and Tourism – Municipality of Asunción	85,205 USD	03/04/2017	29/06/2018	<b>ONGOING/ EN COURS</b>

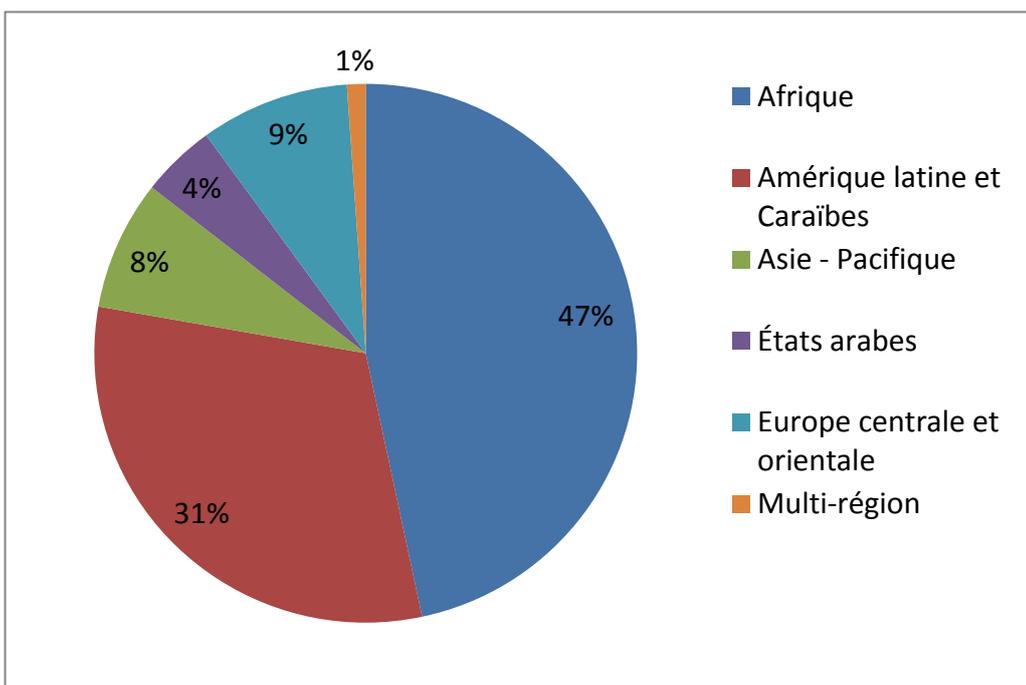
## ANNEXE VII

### Statistiques des projets financés de 2010 à 2016

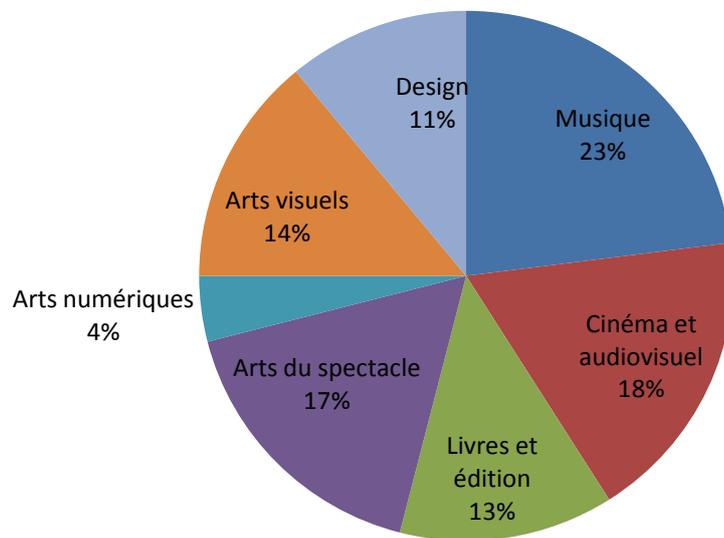
#### Pourcentage de projets financés par type de bénéficiaire



#### Pourcentage de projets financés par région



### Pourcentage de projets financés par domaine culturel



**ANNEXE VIII**

**Bilan des recettes et des dépenses et planning des dépenses**



**UNESCO**

**INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY**

**STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2016 TO 31 DECEMBER 2016**

**(EXPRESSED IN US DOLLARS)**

**INCOME**

Voluntary Contributions - Schedule 1.1	833,303.64
--	------------

Other income:	
Interest	16,392.00

<b>TOTAL INCOME</b>	<b><u>849,695.64</u></b>
---------------------	--------------------------

**EXPENDITURE**

Programme Activities Schedule 1.2	830,816.40
-----------------------------------	------------

<b>TOTAL EXPENDITURE</b>	<b><u>830,816.40</u></b>
--------------------------	--------------------------

<b>EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE</b>	<b><u>18,879.24</u></b>
--	-------------------------

Savings on prior years' obligations and other adjustments	6,283.06
Reserves and fund balances, beginning of the period	<u>1,448,298.29</u>

<b>RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD</b>	<b><u><u>1,473,460.59</u></u></b>
--	-----------------------------------

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*



## UNESCO

## INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF INCOME  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2016 TO 31 DECEMBER 2016

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Andorra	6,521.76	
Armenia	196.00	
Australia	67,716.00	
Austria	23,508.00	
Barbados	261.00	
Belgium	107,308.50	
Belize	33.00	
Bosnia and Herzegovina	555.00	
Bulgaria	1,506.20	
Cambodia	237.00	
Canada, Government of Québec	14,316.39	
China	160,000.00	
Czech Republic	3,905.71	
El Salvador	522.00	
Estonia	1,241.00	
Finland	21,692.00	
France	209,715.26	
Germany	124,014.00	
Guinea	100.00	
Grenada	33.00	
Haiti	78.00	
Jamaica	633.00	
Lithuania	2,653.93	
Mauritius	392.00	
Mexico	5,000.00	
Monaco	10,615.70	
Morocco	1,763.00	
Paraguay	327.00	
Portugal	16,411.35	
Saint Vincent & Grenadines	5,464.50	
Serbia	1,306.00	
Slovakia	4,777.07	
Slovenia	2,743.00	
Sweden	31,437.32	
The former Yugoslav Republic of Macedonia	261.00	
Togo	66.00	
Ukraine	3,232.00	
Uruguay	800.00	
Vietnam	1,894.00	
Zimbabwe	66.95	833,303.64
Interest		16,392.00
<b>TOTAL</b>		<b>849,695.64</b>

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*



UNESCO  
INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2016 TO 31 DECEMBER 2016  
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2016	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Unspent budget	Expenditure rate
1. Evaluation of funding requests by the IFCD Panel of Experts	65,000.00	36,446.13	-	36,446.13	28,553.87	56.07%
2. Operating costs	7,000.00	294.96	705.04	1,000.00	6,000.00	14.29%
3. Cost of participation in statutory meetings of government experts from LDCs that are members of	15,000.00	4,967.43	2,462.84	7,430.27	7,569.73	49.54%
4. Funding of projects	551,658.00					
4.1 Amagugu International Heritage		49,732.00	49,733.00	99,465.00		
4.2 Kultura Nova Foundation		42,260.00	42,258.00	84,518.00		
4.3 Fundación Imagen		79,472.00	19,868.00	99,340.00		
4.4 Asociación Movimiento de Jóvenes Encuent		46,769.00	46,769.00	93,538.00		
4.5 Association haïtienne des professionnels		42,540.00	42,540.00	85,080.00		
4.6 Ministry of Youth and Culture		48,160.00	12,041.00	60,201.00		
	551,658.00	308,933.00	213,209.00	522,142.00	29,516.00	94.65%
5. Cost recovery related to year 2016	76,668.00	76,647.00	-	76,647.00	21.00	99.97%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>715,326.00</b>	<b>427,288.52</b>	<b>216,376.88</b>	<b>643,665.40</b>	<b>71,660.60</b>	<b>89.98%</b>
Programme Support Costs 10%	71,532.60	42,728.86	21,637.69	64,366.55	7,166.05	89.98%
<b>TOTAL</b>	<b>786,858.60</b>	<b>470,017.38</b>	<b>238,014.57</b>	<b>708,031.95</b>	<b>78,826.65</b>	<b>89.98%</b>
<b>Use of unassigned funds*</b>						
6. Fund Raising and Communication Strategy	50,489.00	24,415.22	10,875.00	35,290.22	15,198.78	69.90%
7. Cost recovery related to year 2015	76,668.00	76,332.00	-	76,332.00	336.00	99.56%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>127,157.00</b>	<b>100,747.22</b>	<b>10,875.00</b>	<b>111,622.22</b>	<b>15,534.78</b>	<b>87.78%</b>
Programme Support Costs 10%	12,715.70	10,074.73	1,087.50	11,162.23	1,553.47	87.78%
<b>TOTAL</b>	<b>139,872.70</b>	<b>110,821.95</b>	<b>11,962.50</b>	<b>122,784.45</b>	<b>17,088.25</b>	<b>87.78%</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>926,731.30</b>	<b>580,839.33</b>	<b>249,977.07</b>	<b>830,816.40</b>	<b>95,914.90</b>	<b>89.65%</b>

\*as per decision 9.IGC 6

Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.  
The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2017 TO 30 JUNE 2017

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

**INCOME**

Voluntary Contributions - Schedule 1.1 450,374.77

Other income:  
Interest

12,495.00

**TOTAL INCOME**

462,869.77

**EXPENDITURE**

Programme Activities Schedule 1.2

597,566.20

**TOTAL EXPENDITURE**

597,566.20

**EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE**

(134,696.43)

Savings/(Overspending) on prior years' obligations and other adjustments  
Reserves and fund balances, beginning of the period

(712.10)

1,473,460.59

**RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD**

1,338,052.06

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF INCOME  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2017 TO 30 JUNE 2017

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Austria	23,508.00	
Brazil	95,795.00	
Bulgaria	1,444.00	
Cambodia	146.00	
Cameroon	324.50	
Canada, Government of Québec	22,156.57	
Côte d'Ivoire	294.00	
Estonia	1,237.45	
Finland	21,344.80	
France	74,706.80	
Germany	117,396.40	
Grenada	33.00	
Haiti	78.00	
Luxembourg	31,380.90	
Madagascar	106.57	
Malawi	65.00	
Mauritius	392.00	
Montenegro	131.00	
Qatar	6,824.00	
Saint Vincent & Grenadines	5,369.28	
Samoa	4,236.44	
Serbia	1,045.00	
Slovenia	2,743.00	
Sweden	32,289.27	
The former Yugoslav Republic of Macedonia	229.00	
Ukraine	3,363.00	
Vietnam	1,894.00	
Gwangju Fine Arts Association	1,836.82	
Online donations	4.97	450,374.77
Interest		12,495.00
<b>TOTAL</b>		<b>462,869.77</b>

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*



## UNESCO

## INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2017 TO 30 JUNE 2017  
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2017	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Unspent budget	Expenditure rate
1. Evaluation of funding requests by the IFCD Panel of Experts	38,000.00	-	-	-	38,000.00	0.00%
2. Operating costs	1,000.00	-	-	-	1,000.00	0.00%
3. Cost of participation in statutory meetings of government experts from LDCs that are members of	8,000.00	-	-	-	8,000.00	0.00%
4. Funding of projects	510,500.00					
4.1 Chamber of Commerce of Bogota - CCB		49,994.00	49,993.00	99,987.00		
4.2 Leaders Organization		49,675.00	49,675.00	99,350.00		
4.3 Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC)		15,800.00	15,800.00	31,600.00		
4.4 T-movie		49,988.00	49,987.00	99,975.00		
4.5 Museums Association of Namibia		43,563.00	43,562.00	87,125.00		
4.6 Directorate-General of Culture and Tourism - Municipality of Asunción		42,603.00	42,602.00	85,205.00		
	510,500.00	251,623.00	251,619.00	503,242.00	7,258.00	98.58%
5. Cost recovery related to year 2017	70,248.00	-	-	-	70,248.00	0.00%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>627,748.00</b>	<b>251,623.00</b>	<b>251,619.00</b>	<b>503,242.00</b>	<b>124,506.00</b>	<b>80.17%</b>
Programme Support Costs 10%	62,774.80	25,162.30	25,161.90	50,324.20	12,450.60	80.17%
<b>TOTAL</b>	<b>690,522.80</b>	<b>276,785.30</b>	<b>276,780.90</b>	<b>553,566.20</b>	<b>136,956.60</b>	<b>80.17%</b>
<b>Use of unassigned funds*</b>						
6. IFCD Evaluation	40,000.00	12,000.00	28,000.00	40,000.00	-	100.00%
7. Fund Raising and Communication Strategy	53,416.00	-	-	-	53,416.00	0.00%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>93,416.00</b>	<b>12,000.00</b>	<b>28,000.00</b>	<b>40,000.00</b>	<b>53,416.00</b>	<b>42.82%</b>
Programme Support Costs 10%	9,341.60	1,200.00	2,800.00	4,000.00	5,341.60	42.82%
<b>TOTAL</b>	<b>102,757.60</b>	<b>13,200.00</b>	<b>30,800.00</b>	<b>44,000.00</b>	<b>58,757.60</b>	<b>42.82%</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>793,280.40</b>	<b>289,985.30</b>	<b>307,580.90</b>	<b>597,566.20</b>	<b>195,714.20</b>	<b>75.33%</b>

\*as per decision 10.IGC 8

Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.

The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.

## Annexe IX

### Projet de budget prévisionnel pour 2018

	DESCRIPTION	MONTANT \$US
<b>Coûts fixes</b>	Evaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC (para. 7.3 des Orientations)	37 000
	Dépenses de fonctionnement	500
	Frais de participation aux réunions statutaires des experts gouvernementaux issus des PMA membres du Comité (para. 7.2.2 des Orientations)	6 200
<b>Total partiel</b>		<b>43 700</b>
<b>Financement de projets</b>	Financement des projets	612 300
	Recouvrement des coûts*	70 942
<b>Total partiel</b>		<b>683 242</b>
<b>TOTAL (coûts fixes + financement de projets)</b>		<b>726 942</b>
<b>Frais de soutien **</b>		<b>72 694</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ***</b>		<b>799 636</b>

<b>Total disponible au 30 juin 2017</b>	<b>1 142 338</b>
<b>Les fonds non alloués représentent 30% du montant disponible au 30 juin 2017</b> Coûts des activités de levée de fonds et de communication (US\$ 60 000)	<b>342 702</b>
Contributions totales au FIDC au 30 juin 2017, intérêts compris	<b>9 107 404,41</b>
* Recouvrement des coûts = temps passé par le personnel financé par le programme ordinaire à la gestion des projets (10 projets en cours et 7 projets devant être approuvés par le Comité à sa 11 <sup>ème</sup> session).	
** Conformément au Règlement financier de l'UNESCO, 10% des frais de soutien sont imputables au Compte spécial.	
*** 70% des fonds disponibles au 30 juin 2017 seront alloués au budget, conformément à la Décision 7.IGC 6, para. 7.	